



HAL
open science

Crise sécuritaire et humanitaire en Haïti : Causes, répercussions et solutions durables

Ricardo Augustin

► **To cite this version:**

Ricardo Augustin. Crise sécuritaire et humanitaire en Haïti : Causes, répercussions et solutions durables. Études Caribéennes, 2025, 60-61, <10.4000/14few>. <hal-05189619>

HAL Id: hal-05189619

<https://hal.science/hal-05189619v1>

Submitted on 28 Jul 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Crise sécuritaire et humanitaire en Haïti : Causes, répercussions et solutions durables.

Par Dr. Ricardo Augustin, Enseignant-chercheur

Résumé

Depuis plusieurs années, Haïti est confrontée à une crise sécuritaire aiguë qui a engendré une crise humanitaire catastrophique. L'État est effondré, les institutions sont dépassées. Les forces de l'ordre ne possèdent pas les ressources nécessaires pour faire face à la situation. Les gangs contrôlent presque toute la zone métropolitaine de Port-au-Prince et d'autres régions du pays. Beaucoup de familles, fuyant la violence des gangs, se réfugient dans des camps de fortune dépourvus de tout. Les écoles, les universités et le commerce sont paralysés. L'aéroport international de Port-au-Prince est fermé à cause de l'insécurité. Bref, Le pays est dans le chaos. Face à ce tableau déchirant, cet article, fruit d'une longue recherche sur la question sécuritaire en Haïti subséquente aux épisodes de *peyi lòk*, propose de déterminer les causes de cet effondrement. Il entend analyser les retombées sur la population et, dans une plus large mesure, proposer des pistes de solutions durables pour qu'Haïti puisse se relever.

Mots clés : Insécurité en Haïti, *peyi lòk*, déplacés internes, crise sécuritaire, crise humanitaire

Abstract

Haiti has been facing an acute security crisis for several years, which has resulted in a catastrophic humanitarian crisis. The State has collapsed and the institutions are outdated. Law enforcement agencies are not equipped to handle the situation. Gangs control almost the entire metropolitan area of Port-au-Prince and other parts of the country. Many families, fearing gang violence, take refuge in makeshift camp with nothing. Schools, universities and commerce are paralyzed. Port-au-Prince's international airport is closed due to insecurity. In short, the country is in state of chaos. Face to this heartbreaking picture, this article, the result of a lengthy investigation into the security issue in Haiti following the episodes of *peyi lòk*, proposes to determine the causes of this collapse. The aim is to analyze the impact on the population and propose sustainable solutions for Haiti's recovery.

Keywords: Insecurity in Haiti, *peyi lòk*, internally displaced persons, security crisis, humanitarian crisis.

Resumen

Desde hace varios años, Haití afronta una grave crisis de seguridad, que ha generado una crisis humanitaria catastrófica. El Estado se derrumba, las instituciones están inoperantes. Las fuerzas del orden no disponen de recursos necesarios para hacer frente a la situación. Las pandillas criminales controlan prácticamente toda la zona metropolitana de Puerto Príncipe y otras partes del país. Muchas familias, huyendo de la violencia de las bandas criminales, se refugian en campamentos improvisados desprovistos de todo. Las escuelas, las universidades y el comercio se

encuentran en un callejón sin salida. El aeropuerto internacional de Puerto Príncipe está cerrado por la inseguridad. En resumen, el país se halla sumido en el caos. Frente a este cuadro desgarrador, este artículo, fruto de una larga investigación sobre el problema de seguridad en Haití tras los episodios de *peyi lòk*, propone determinar las causas de este colapso. Se propone analizar los efectos en la población, en mayor medida, proponer pistas de soluciones duraderas para que Haití pueda recuperarse.

Palabras claves: Inseguridad en Haití, *peyi lòk*, desplazados internos, crisis de seguridad, crisis humanitaria.

Table des matières

I.	Introduction générale	4
II.	Les causes profondes de l'insécurité en Haïti	6
	2.1 Héritage colonial et endettement historique.....	6
	2.2 Pauvreté et inégalités sociales structurelles	8
III.	Les causes immédiates de l'insécurité en Haïti	10
	3.1 L'instabilité politique chronique	10
	3.2 La prolifération des gangs	18
IV.	Les répercussions de la crise sécuritaire.....	21
	4.1 Sur le plan humanitaire.....	21
	4.2 Sur le plan sociopolitique et économique	22
V.	Présentation et analyse des résultats de l'enquête.....	24
VI.	Pistes de solutions durables pour résoudre la crise sécuritaire et humanitaire en Haïti	27
VII.	Conclusion	31
	Remerciements.....	32
	Bibliographie	33

I. Introduction générale

Depuis l'été 2018 une insécurité grandissante s'est installée en Haïti. L'État haïtien ne détient plus à lui-seul le monopole de la violence physique légitime (Weber, 1919). Le pays est en proie à un désordre généralisé, l'État s'est effondré dans le sens de Serge Sur dans son article éclairant intitulé, *Sur les États défailants*, (Sur, 2005). Cette situation de chaos total s'est installée en Haïti après les élections de 2015 et de 2016 (Augustin, 2016; Manigat P. J., 2016 ; Étienne S. P., 2024) contestées par l'opposition politique, qui n'a pas aménagé ses moyens pour combattre le pouvoir établi. Les événements politiques des 6 et 7 juillet 2018 ont été le point de départ de cette contestation politique qui, depuis, a pris des proportions hallucinantes.

Cette situation de crises récurrentes ne date pas d'aujourd'hui. Elle découle d'un ensemble de facteurs politique, socioéconomique et culturel. Ces quatre dernières décennies, Haïti a été confronté à des défis tels que : l'instabilité politique, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les catastrophes naturelles et des inégalités sociales criantes. Ces problèmes structurants ont contribué à la détérioration de la sécurité et du bien-être des citoyens créant ainsi une crise profonde et complexe. Et pourtant, l'adoption d'une nouvelle constitution en 1987 était censée procurer les instruments nécessaires pour forger une nouvelle nation plus juste, égalitaire et prospère. Cet espoir s'est effondré la même année lors de la première élection de l'ère démocratique terminée dans le sang. Des années plus tard, on se rend compte également de la complexité du projet constitutionnel adopté par voie référendaire en 1987. Certains pensaient voter pour un modèle de gouvernance qui apporterait le développement et le progrès économique et social. D'autres, par esprit de vengeance, votaient pour la mise à l'écart, pour une période de dix ans, de ceux qui ont servi le régime dictatorial duvaliériste. Comme disent Berelson et Lazarsfeld « Les gens prennent tous part au même scrutin, mais ils ne se prononcent pas tous sur les mêmes enjeux (Berelson, Lazarsfeld, & McPhee, 1954). »

Pendant ce temps, l'économie subit les soubresauts de l'instabilité politique engendrée par des crises postélectorales. Le pays s'écroule sous le poids d'une explosion démographique, entraînant des déplacements massifs de populations de la campagne vers la ville, du secteur agricole vers le secteur de la sous-traitance et des services. Cette migration non contrôlée a provoqué une urbanisation anarchique caractérisée par l'expansion rapide des bidonvilles avec toutes les conséquences y afférentes : promiscuité, insécurité et violence urbaine, pauvreté et criminalité. La crise systémique qui ravage Haïti ne cesse donc de se détériorer (Dorvilier, 2012).

Depuis l'assassinat tragique du président Jovenel Moïse le 7 juillet 2021, la crise haïtienne multiforme a pris des proportions alarmantes passant d'une crise sociopolitique à une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. Comment la nation haïtienne s'est-elle retrouvée enlisée dans une telle crise ? Je formule l'hypothèse que l'instabilité politique chronique est à la base des crises récurrentes de ces dernières décennies et que le démantèlement des forces armées a fortement contribué à l'effondrement du système de sécurité de notre pays, aggravant ainsi la vulnérabilité du territoire. Pour vérifier cette hypothèse, j'ai utilisé une approche mixte combinant les méthodes quantitative et qualitative (Toussaint, 2011; Miles, 2003; Statera, 1995). Ces méthodes sont principalement utilisées dans la recherche, notamment en sciences sociales et humaines, en éducation et en économie.

La méthode quantitative utilisée dans cette étude me permet de recueillir l'opinion d'un certain nombre de citoyens intéressés, de près ou de loin, par la question. C'est une méthode qui me permet aussi de collecter les données nécessaires à l'analyse du problème en examen. Pour pouvoir proposer des solutions durables, il faut bien comprendre cette crise sécuritaire qui ravage Haïti, ses causes et ses répercussions. J'ai opté dans le cadre de cette recherche de recourir au questionnaire pour collecter les données. Le questionnaire comporte des questions fermées et ouvertes sur la crise, son origine, sa manifestation, ses conséquences et les possibles résolutions. Dans cette enquête, l'échantillonnage est non aléatoire (Patton Q. M., 2001; Creswell, 2009; Ilker Etikan, 2016). Le choix de cette méthode est justifié par le fait qu'il est impossible, dans les conditions actuelles, de mener une enquête plus rigoureuse sur l'ensemble de la population haïtienne. Les enquêtés, trois cents quatre vingt un (381) au total, sont principalement des professeurs d'université, des étudiants et des professionnels résidant en Haïti ou à l'étranger. J'ai choisi de diriger l'enquête vers un public avisé, qui devrait comprendre la complexité de la situation et porter un jugement éclairé en conséquence. Le questionnaire était anonyme. Certaines questions étaient à choix multiples et plusieurs réponses étaient possibles. Pour d'autres questions, les répondants pouvaient compléter avec leurs propres réponses.

Certes, la taille de l'échantillon n'est pas véritablement représentative de la population haïtienne estimée à 12 394 537 individus, en 2024, selon l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI). Cependant, ce déficit de la méthode quantitative est comblé par la méthode qualitative qui se base sur des données non numériques, telles que des entretiens, des observations, des focus group, des études de cas ou une étude documentaire. Dans le cadre de cette étude, j'ai eu recours à des ouvrages spécialisés, des rapports des organisations des droits humains nationaux et étrangers, des articles de journaux, des articles de blog, des contenus audiovisuels d'interviews journalistiques réalisés avec des spécialistes locaux sur la crise sécuritaire et humanitaire. Tous ces éléments m'ont aidé à affiner ma compréhension de la crise.

Par ailleurs, pour concevoir le questionnaire, j'ai utilisé *Google Forms*. C'est un outil pratique conçu par l'entreprise de services technologiques Google avec des fonctionnalités exceptionnelles. *Google Forms* permet de créer rapidement un questionnaire et de l'administrer à des centaines de personnes. Les résultats sont collectés instantanément et sont affichés sous forme d'histogrammes, ce qui facilite la lecture et l'interprétation des données. Trouver du financement pour les activités de recherche en Haïti n'est pas une tâche facile. Néanmoins, grâce à la magie de la technologie, il est possible de réduire les coûts associés à la recherche universitaire.

Toutefois, malgré la situation difficile que traverse le pays, l'université doit jouer son rôle salubre. C'est d'ailleurs dans ce genre de contexte que prend tout son sens l'expression, « universitaire citoyen » (Toussaint, 2015).

Tableau I : Récapitulatif des variables sociodémographiques

Sexe	Femmes	%	Hommes	%	sans réponse	Total		
		118	32,1	250	67,9	13	381	
Niveau d'études	Primaire %		Secondaire %		Universitaire %			
	-		3,8		96.2	100%		
Age	18 – 30 ans		31 – 50 ans		51-70 ans	Plus de 70 ans	Sans réponse	Total
	140		163		57	6	15	381
Lieu de résidence	Port-au-Prince		Cap-Haitien		Artibonite	Autre	Sans réponse	
	228		13		9	41	90	381
Profession	Étudiant		Employé		Technicien	Fonctionnaire	Aucun	
	134		78		20	73	79	381

II. Les causes profondes de l'insécurité en Haïti

Pour de nombreux observateurs, la crise sécuritaire qui sévit dans le pays est inédite. Même au temps des Zenglens, de la révolte des Piquets en 1843 (Madiou, 1991), de la grande crise économique de 1867-1870 (André, 1982), et de l'insurrection des Cacos durant l'occupation américaine de 1915 (Metellus, 1989; Gaillard R. , 1973), la situation sécuritaire du pays n'a pas atteint ce degré de pourrissement. Cependant, pour comprendre cette dégringolade, il faut remonter l'histoire d'Haïti, depuis l'indépendance voire la période coloniale.

2.1 Héritage colonial et endettement historique

À l'origine, l'État d'Haïti dispose d'un capital de départ très faible par rapport aux autres pays de la région. La population est ethniquement hétérogène, en instance d'homogénéisation. Le pays ne compte pas de centre de formation technique et universitaire. Tout étant en voie de construction : la langue, la religion, les structures de parenté, l'économie (Hector, M. & Laënnec, H., 2009). À ces problèmes structurels s'ajoute l'isolement diplomatique, une conséquence directe de l'indépendance proclamée le 1^{er} janvier 1804. La négociation pour obtenir la reconnaissance de l'indépendance par la France a été longue et s'est conclue par une ordonnance dont les termes ont été humiliants pour Haïti. Le roi Charles X imposa aux dirigeants haïtiens une indemnité de cent cinquante millions de francs or, tout en menaçant de recourir à la force en cas de refus du président Jean-Pierre Boyer (Baron, 2022). Celui-ci céda. Le peuple haïtien fut mécontent de voir son indépendance acquise au prix du sang être reconnue par une simple ordonnance royale. Boyer obtint un prêt auprès d'une banque française pour payer la première tranche (Blancpain, 2001).

Les répercussions de cette dette se firent sentir sans attendre. Faute de moyens économiques suffisants pour respecter ses engagements, le président Jean-Pierre Boyer mit en place un nouveau code rural avec une nouvelle taxation. Cette décision visait à renflouer les caisses de l'État pour trouver les moyens financiers de payer la dette. Les cultivateurs furieux d'être taxés au profit de

l'ancienne puissance coloniale, se soulevèrent. À leur tête, le Général Rivière Hérard. Il deviendra président le 4 janvier 1844 (Dantès, 1888), à la chute de Boyer emporté par la révolution de 1843. À son tour, le président Hérard connaîtra la fureur des paysans. Armés de piques, d'où leur nom, les « Piquets », les paysans du Sud, conduits par Jean-Jacques Acaau vont se révolter. La révolte des Piquets du Sud poussera à l'exil Rivière Hérard connu sous le nom de Charles Hérard Aîné. Il sera remplacé par le Général Philippe Guerrier. C'est le début des effets néfastes de la rançon de l'indépendance sur la gouvernance du pays. D'autres événements similaires se produiront tout au long de l'histoire d'Haïti. Le Président Guillaume Fabre Nicolas Geffrard, arrivé au pouvoir à la faveur de la révolte des Gonaïves fera face à treize insurrections armées (Étienne S. P., 2007). À ce sujet, l'historien Claude Moïse écrit : « En tout et pour tout, treize affaires de conspirations, de soulèvements, d'insurrections à l'origine desquelles se retrouvent entremêlés les mobiles les plus divers relevant de rivalités de clan, d'ambitions individuelles, de régionalisme exacerbé, de mécontentement paysan. Plus significatives les unes que les autres, elles mettent en scène des groupes sociaux et politiques importants dans les grands centres traditionnels de batailles politiques. (Moïse, 1988) » Conscient du poids de la dette d'Haïti envers la France, Geffrard encouragea le Corps législatif à adopter une loi pour la création d'une banque haïtienne. La loi fut votée, mais faute de moyens financiers, le projet n'a pas abouti. Néanmoins, le problème de la dette allait anéantir la présidence de Geffrard, qui, à un moment donné, ne pouvait plus payer les militaires. L'armée fut réduite de trente à quinze mille hommes. Un corps d'élite fut constitué : « Les tirailleurs de la Garde » (Docteur Dorsainvil, 1958). La diminution du budget militaire n'a pas suffi à résoudre les problèmes financiers du pays. Une insurrection menée par une frange du Corps des Tirailleurs raviva l'opposition qui prit les armes dans l'Artibonite. Geffrard fut contraint de démissionner.

La rançon de l'indépendance a été un fardeau pour tous les dirigeants haïtiens. Tous les successeurs de Boyer, jusqu'à Lysius Salomon, ont payé les arriérés de la rançon de l'indépendance. En 1875, alors qu'il restait un reliquat de huit millions de francs à régler, le président Michel Domingue dut contracter un emprunt auprès du Crédit Général Français. Toutefois, la dernière tranche de la rançon de l'indépendance nationale sera versée sous la présidence de Lysius Félicité Salomon Jeune. En 1893, le gouvernement français donna quittance au gouvernement haïtien (Gaillard G.-K., 2021). Cependant, les dommages collatéraux causés par cet endettement et les successifs ont contribué à la déstabilisation d'Haïti et à la dégradation de l'économie du pays. Jusqu'à ce jour, Haïti peine à se relever. À la chute de la dictature duvaliériste (Gros, 2007; Ferguson, 1987 ; Diederich, 1990) le 7 février 1986, une nouvelle ère s'ouvrit dans le pays. Une nouvelle constitution est adoptée le 29 mars 1987. Elle consacre la démocratie comme système politique. Cependant, la première élection présidentielle de l'ère démocratique s'est terminée dans le sang. Depuis, le pays est plongé dans une instabilité politique chronique, caractérisée par des crises postélectorales récurrentes. La misère augmente et les inégalités avec. Le pays connaît des déboires à n'en plus finir, jusqu'à être confronté actuellement à une grave crise sécuritaire et humanitaire.

2.2 Pauvreté et inégalités sociales structurelles

L'endettement n'est pas la seule cause des problèmes d'Haïti. La pauvreté et les inégalités sociales sont aussi des facteurs à ne pas négliger. Haïti porte les germes de l'inégalité depuis la colonisation. Tout d'abord, la société coloniale était fondée sur la discrimination entre les couches sociales. Il y avait, les grands blancs, ils étaient les planteurs et les colons Européens, ils constituaient l'élite économique et politique de la colonie. Ensuite, on retrouvait d'une part, les petits blancs, ils étaient des Européens de conditions plus modestes (artisans, commerçants, propriétaires de petites exploitations) ; d'autre part, les affranchis encore appelés « hommes de couleur » ou mulâtres (les noirs émancipés faisaient aussi partie de cette catégorie). Les mulâtres étaient le fruit du croisement entre un blanc (homme ou femme) et un esclave (homme ou femme). Bien entendu, les cas d'enfants nés des œuvres d'une blanche et d'un nègre étaient moins fréquents. Et enfin, les esclaves qui formaient une classe à part. La stratification raciale inégalitaire de la société esclavagiste saint-dominguaise a fortement influencé la structure sociale, économique et politique de la colonie. Elle a joué un rôle vital dans les frictions qui ont conduit à la révolution haïtienne (1791-1804) (James, 1949; Geggus, 2002; Dubois, 2004).

Le système esclavagiste se reposait sur une économie de plantations qui exigeait des capitaux et une main d'œuvre abondante (Étienne, 2007). Grâce au commerce triangulaire (Europe, Afrique, Amérique), des esclaves en provenance du continent africain affluaient vers la colonie de Saint-Domingue, qui est devenue la colonie la plus prospère du monde (Pluchon, 1989). Malgré son opulence, Saint-Domingue va s'écrouler sous le poids de ses contradictions sociales, comme le montre Lionel Robert James. L'auteur examine l'impact des inégalités sociales qui va déclencher une guerre sociale et raciale extrêmement violente entre esclaves noirs, marrons, affranchis libres mais discriminés et colons blancs, élite dirigeante de la colonie (James, 1949). C.R.L. James met en évidence l'impact du triptyque de la révolution française (liberté, égalité fraternité) à Saint-Domingue, où le Code noir régula le fonctionnement du système esclavagiste. Les huit premiers articles concernent l'exercice de la religion catholique dans les colonies ; les articles 15 à 24 interdisent aux esclaves de différents ateliers de se réunir, de porter des armes, de vendre la canne-à-sucre, de faire le commerce. En outre, le Code noir permet aux propriétaires de punir les esclaves pour voies de fait, crimes, vols, marronnage (Hector & Moïse, 1990). Le Code noir, en application depuis 1685, fait des esclaves les « biens meubles » de leurs propriétaires (articles 44 et 47). Les esclaves n'avaient pas plus d'importance que des objets ou des animaux domestiques. Le Code noir préconisait une discipline sévère vis-à-vis des esclaves (Baggio & Augustin, 2011).

Depuis l'époque coloniale, cette partie de l'île, a toujours été le théâtre de vives tensions, exacerbées par les inégalités sociales, les discriminations raciales et les luttes de classes. Tour à tour, l'Île de Saint-Domingue a connu : la lutte des colons blancs qui exigeaient de la Métropole plus d'autonomie en matière de commerce et de gouvernance ; la rébellion des affranchis qui réclamaient la reconnaissance de leurs droits politiques et en dernier lieu, la révolte des esclaves qui voulaient la liberté et la fin de ce système d'oppression et d'exploitation de l'homme par l'homme. Le mouvement des esclaves a revêtu plusieurs formes : l'infanticide, le marronnage, les complots, les empoisonnements, etc.

Seul l'esclave porte les stigmates de l'esclavage, que ce soit dans son esprit ou dans sa chair. Voulant maximiser leurs profits, les colons s'opposaient à toute remise en cause du système esclavagiste. Au contraire, pour réprimer les révoltes des esclaves, ils adoptèrent des mesures préventives très sévères. Les châtiments corporels sont pratiqués à l'excès, les pratiques religieuses africaines sont interdites ainsi que tout contact entre esclaves de même ethnie. En outre, l'instruction, considérée comme le véhicule de la civilisation écrite et l'instrument de la domination des colons instruits sur les esclaves analphabètes, était « la pomme défendue » aux esclaves (Joint, 2009). Par ailleurs, les luttes qui ont caractérisé le processus révolutionnaire ont grandement affecté l'économie de plantations qui soutenait le colonialisme. Le système esclavagiste était organisé de manière telle que l'accumulation du capital ne se faisait pas dans les colonies, mais dans les métropoles. Par conséquent, au lendemain de l'indépendance, les nouveaux libres sont restés sans le capital, uniquement avec les terres et les hommes, d'ailleurs libérés du travail d'esclave. Dans une telle situation, précise Ruben Silié, ancien Ambassadeur de la République Dominicaine à Port-au-Prince, il était impossible de relancer l'appareil productif des plantations (Silié, 2011).

Haïti acquiert l'indépendance, mais la pauvreté s'installe dans le pays. Les Nouveaux libres fraîchement sortis de l'esclavage rejettent le nouveau règlement de culture imposé par l'Empereur Jean-Jacques Dessalines qui rappelle le caporalisme agraire de l'époque coloniale. De plus, la répartition des terres au lendemain de l'indépendance entre les généraux et les mulâtres, a accentué les inégalités sociales qui existaient déjà. Les cultivateurs, comme au temps de la colonie, n'héritait pas de la terre qu'ils devaient travailler sous peine de sanctions en cas d'abandon. Cependant, d'après Gérard Barthelemy, les autorités étaient peu enclines à imposer une politique coercitive à l'égard des paysans pour les renvoyer sur les plantations. Cette prudence est due au fait que les paysans aient maintenu l'esprit de marronnage de l'époque coloniale. « [...] De nombreux "cultivateurs" réfugiés dans les mornes au moment de l'expédition Leclerc, n'avaient pas rendus leurs armes [...] Malgré les tentatives ultérieures de désarmement menées notamment par Dessalines, le paysan haïtien restera désormais armé et cela jusqu'au débarquement des Marines américains en 1915 (Barthélemy, 2003).

Les cultivateurs formaient la classe des paysans. Ils étaient à la base de l'échelle sociale postcoloniale. Ils évoluaient dans un milieu rural ostracisé, sans éducation, sans soins de santé, sans encadrement. Leur statut d'hommes libres n'a pas modifié leurs conditions humaines, de manière significative, contrairement à ce qu'ils espéraient. Au fil des ans, le fossé entre le milieu rural et le milieu urbain s'agrandit. La nouvelle société haïtienne est rongée par la division [nèg anwo, nèg anba ; nèg nan mòn, nèg lavil¹], les guerres civiles, les inégalités et la pauvreté. Le projet postcolonial se noie dans un océan de contradictions et de désillusions.

Au début du XXe siècle, confrontés à la misère et aux privations, les paysans haïtiens se rendent à Cuba et en République Dominicaine pour être embauchés par les compagnies sucrières américaines en quête de main d'œuvre à bon marché. Cet abandon de la terre aura un impact négatif sur la production agricole en Haïti. Les intempéries récurrentes, la déforestation causée par une coupe effrénée des arbres et l'érosion sont autant de facteurs qui vont aggraver la situation

¹ Qui se traduit littéralement: Les gens d'en haut, les gens d'en bas ; les ruraux, les citadins.

économique et sociale d'Haïti. Les répercussions sont sans équivoque. Elles se traduisent actuellement par une crise alimentaire aiguë qui ne pouvait que conduire à de graves crises sociopolitiques et économiques.

III. Les causes immédiates de l'insécurité en Haïti

La débâcle actuelle d'Haïti est le résultat de plusieurs facteurs. De tout ce qu'on peut imaginer, au moins trois facteurs à eux-seuls suffisent à expliquer la crise sécuritaire et humanitaire. Il s'agit de l'instabilité politique que traîne Haïti, de la prolifération des gangs et de la stratégie macabre de « *peyi lòk* » orchestrée par l'opposition politique pour renverser le président Jovenel Moïse.

3.1 L'instabilité politique chronique

Le 7 février 1986, en partant pour l'exil, le président à vie Jean-Claude Duvalier a confié le pouvoir à un Conseil National de Gouvernement (CNG), composé en majorité de militaires avec à leur tête comme Président, le général Henri Namphy. Les Membres étaient le Colonel Williams Regala, le colonel Max Vallès, le colonel Prosper Avril, Maître Gérard Gourgue et Alix Cinéas (Rébu, *L'armée dans l'œil du cyclone*, 2008). Au lendemain de l'euphorie, il fallait repenser la société et définir les lignes de l'établissement de la démocratie. Un ensemble de grandes décisions ont été prises, notamment : la dissolution du Corps des Volontaires pour la Sécurité Nationale (VSN) mieux connu sous le nom emblématique de tontons macoutes, le 15 février 1986 ; le rétablissement du bicolore bleu et rouge, en date du 17 février 1986 puis un peu plus tard, l'adoption d'une nouvelle Constitution, le 27 mars 1987. Depuis, c'est la division, l'instabilité, une spirale de violences et de vengeances qui dénature la lutte populaire tout en constituant un obstacle majeur au développement économique et social du pays. L'incapacité de la classe politique à gouverner le pays a favorisé l'accession au pouvoir d'un *outsider*, le père Jean-Bertrand Aristide, Curé de la paroisse Saint-Jean Bosco de la congrégation des Salésiens, à La Saline.

Le père Aristide était connu pour ses homélies de plus en plus critiques envers le système dans la foulée de la mouvance de la théologie de la libération. Son engagement envers les déshérités lui valurent l'appréciation croissante de la masse populaire. Des fidèles venaient de partout pour assister aux célébrations eucharistiques du père Aristide. En octobre 1986, il fonda une œuvre caritative dénommée *Lafanmi selavi*, un foyer pour enfant des rues. De plus en plus populaire, Aristide devint le fer de lance des TKL (*Ti Kominote Legliz*). Il s'agit des Communautés ecclésiales de base (CEB) qui caractérisent une « Église populaire » militante dont les agissements sont parfois à l'antipode des enseignements contenus dans la doctrine sociale prônée par la hiérarchie de l'Église catholique. Les actions des CEB ont eu bon accueil auprès des paysans. Elles élaborent des programmes de conscientisation qui amène les paysans à prendre conscience de leur situation d'oppression, et à engager une lutte pour la libération. Les CEB utilisent la méthode de Paulo Freire [voir, juger, agir] (Nérestant, 1994; Freire, 1974). Elles ont obtenu de très bons résultats.

Le 11 septembre 1988, le père Aristide avait miraculeusement échappé à une tentative d'assassinat en pleine célébration eucharistique à la paroisse Saint-Jean Bosco. Les assaillants massacrèrent les

fidèles et mirent le feu à l'Église. Le bilan est lourd : 10 morts, 77 blessés dont un bébé dans les entrailles de sa mère (Rébu, 2008). Cet événement intervient après que le père Aristide ait reçu plusieurs avertissements et même des sanctions de l'ordre des salésiens qui voulait le réduire au silence à cause de ses prêches jugés violentes et subversives. Déjà en rupture de ban avec l'Église, Aristide fut exclu définitivement de la congrégation des salésiens de Don Bosco, en décembre 1988. Défait de ce lien religieux, Il épousa à bras le corps la politique. Entretemps, le 12 mars 1990, Ertha Pascal Trouillot, président en exercice de la Cour de Cassation prêta serment comme président provisoire avec mission d'organiser les élections générales (Bonneau, 2017, p. 37). Sans tarder, elle mit en place un Conseil électoral provisoire qui fixa les élections au 16 décembre 1990. Le 18 octobre 1990, le père Aristide présenta sa candidature à la présidence d'Haïti. Les élections eurent lieu à la date fixée par le calendrier électoral et furent remportées haut les mains par Jean-Bertrand Aristide.

Mécontents de la victoire d'Aristide, les duvaliéristes tentèrent de faire échec à la prise de fonction du nouveau président. Le 6 janvier 1991, ils orchestrèrent un coup d'État sous l'instigation du Dr. Roger Lafontant avec la complicité de certains hauts gradés des Forces Armées d'Haïti. Le coup d'État avait échoué. Néanmoins, le Dr. Roger Lafontant a réussi à pénétrer le Palais National et à faire une proclamation au peuple haïtien, qui a été diffusée en direct sur les écrans de la Télévision Nationale d'Haïti (Avril, 2023). Le 7 février 1991, Jean-Bertrand Aristide prêta le serment constitutionnel comme nouveau président d'Haïti. Cependant, malgré sa popularité et son accession à la plus haute magistrature de l'État, le discours d'Aristide n'a pas évolué, l'attitude mercantile et antinationale des oligarques n'a pas changé non plus. Le clivage idéologique était si fort que tout effort de dialogue semblait inutile. Le sénateur Turneb Delpé était la voix qui criait dans le désert et qui appelait en vain les protagonistes politiques à prendre la voie du dialogue pour éviter une débâcle nationale (Augustin, 2014). Sa proposition d'une conférence nationale haïtienne souveraine n'eut aucun écho auprès de ses pairs.

Entretemps, la division s'installa au sein de la formation politique ayant porté Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. La relation avec la bourgeoisie se détériora. L'Église catholique prit ses distances. La masse populaire incontrôlée se livrant impunément à une justice expéditive, lynchage, lapidation, supplice du collier communément appelé « Père Lebrun », rendit plus difficile les rapports dialectiques entre les classes sociales. Sentant leurs intérêts menacés, les forces conservatrices résolurent de renverser Jean-Bertrand Aristide après seulement sept mois au pouvoir. Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991, sous la houlette des officiers des Forces Armées d'Haïti, Raoul Cédras, Philippe Biamby et Michel François, un coup d'État sanglant renversa le président Aristide qui partit pour l'exil. Le push provoqua dans le pays une crise politique, sociale et économique à nulle autre pareille.

L'ordre démocratique fut rompu. Cependant, la pilule ne passa pas. La France, le Canada, le Venezuela, les États-Unis, la Communauté économique européenne (CEE) et d'autres pays de l'Amérique Latine exprimèrent leurs désaccords et réclamèrent des sanctions contre les militaires. « Le 20 novembre 1991, l'ambassadeur de France, Jean-Raphaël Dufour, déclaré *persona non grata* par les putschistes, se voit obligé de laisser le pays... Le Premier ministre canadien, Brian

Muroney, va jusqu'à traiter les putschistes de "voyous", leur reprochant de violer la convention de Vienne en arrêtant et fouillant les voitures et valises diplomatiques (Arthus, 2021, p. 287). »

Depuis son exil à Washington, le président Aristide appela la communauté internationale à prendre des sanctions sévères contre les militaires de manière à les contraindre à quitter le pouvoir. Ce fut une longue bataille diplomatique pour le rétablissement de la démocratie en Haïti. Le 4 octobre 1991, le président américain Georges Bush reçut le président haïtien Jean-Bertrand Aristide. Cet accueil à la Maison Blanche fut un message sans équivoque de reconnaissance internationale de Jean-Bertrand Aristide comme chef de l'État haïtien. L'annonce de sanctions économiques et financières contre les putschistes témoignaient de la volonté de Washington et de la communauté internationale en général à œuvrer pour le retour à l'ordre démocratique en Haïti. C'est d'abord l'OEA qui imposa, le 8 octobre 1991, un embargo commercial sur Haïti à la demande du président Aristide.

Cette décision de l'OEA fut une réponse immédiate à la désignation suivie de la prestation de serment du juge de la Cour de Cassation, Joseph Camilien Nérette comme président provisoire de la République d'Haïti. Il eut pour mission de constituer un gouvernement d'union nationale et d'organiser des élections dans un délai de quarante-cinq à quatre-vingt-dix jours conformément à l'article 149 de la Constitution de 1987. Le 15 octobre 1991, les militaires choisirent Jean-Jacques Honorat pour occuper la fonction de Premier ministre. Le duo Nérette-Honorat n'a pu organiser les élections dans le délai constitutionnel. Suite à un accord connu sous le nom d'Accord de la Villa d'Accueil signé le 8 mai 1992 entre le Parlement, l'Armée et l'Exécutif, le 19 juin 1992, les militaires firent une deuxième tentative avec un exécutif monosépale dirigé par Marc Louis Bazin, un ancien candidat à la présidence. Le 11 mai 1994, Émile Joseph Jonassaint, un juge à la Cour de Cassation, est investi du pouvoir. Par ailleurs, les négociations menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, l'argentin Dante Caputo, aboutirent à la démission de Marc L. Bazin, le 8 juin 1993. Dante Caputo était également devenu l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OEA en remplacement du colombien Ramirez Ocampo dont l'action avait été non seulement inefficace mais controversée (Béatrice, 2011). Le président Jean-Bertrand Aristide désigna alors Robert Malval, le 16 août 1993, comme nouveau Premier ministre, selon les termes de l'accord de Governor's Island. On intensifia la pression sur les militaires.

Cependant, les militaires s'entêtèrent à garder le pouvoir. Le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 873 rétablit les sanctions qui ont été suspendues. Un embargo pétrolier et commercial est alors instauré mais également le gel des avoirs financiers des autorités haïtiennes. Pour faire respecter l'embargo, les Américains établirent un blocus naval.

Une bonne partie du personnel de la diplomatie haïtienne resta fidèle au pouvoir *lavalas* et au président Jean-Bertrand Aristide. L'Ambassadeur nommé par Aristide auprès de l'Organisation des Nations Unies, Fritz Longchamps, maintint la pression sur l'Organisation. Ne bénéficiant d'aucune reconnaissance internationale, les militaires éprouvaient des difficultés à nommer de nouveaux chefs de mission. Aussi, les ambassades et consulats d'Haïti constituaient-ils de véritables créneaux dans cette lutte pour le rétablissement de la démocratie en Haïti.

De son côté, le président Jean-Bertrand Aristide continua de réclamer le départ des militaires. Les accords de Washington de février de 1992, furent rejetés par les militaires. L'accord de *Governor's Island*, puis le pacte de New York, les deux furent signés en juillet 1993.

L'accord de *Governor's Island* contenait 10 points parmi lesquels, la ratification par le Parlement d'un nouveau Premier ministre désigné par Aristide ; la fin de l'embargo, une assistance à la réforme administrative, à la modernisation des Forces Armées d'Haïti et à la séparation de la police et de l'armée, l'amnistie des crimes commis par les militaires pendant la période du coup d'État, la démission du général Cédras, le retour du président de la République Jean-Bertrand Aristide, le 30 octobre 1993 (Louis J. G.-M., 2023 ; Bonneau, 2017; Avril, 2023). Cependant, l'accord n'a pas pu être implémenté. À part le Premier ministre désigné par Aristide, l'homme d'affaires Robert Malval qui a pu être ratifié par le Parlement le 23 août 1993. Selon le Conseiller d'Aristide Bob White, l'erreur majeure de l'accord de *Governor's Island* était de forcer Malval et son cabinet à traiter avec le général Cédras. C'était comme accordé à Cédras et à ses partisans une certaine légitimité (Pezzulo, 2006). Cependant, dans les faits, le gouvernement de Robert Malval avait de sérieuses difficultés à prendre possession des lieux. Certains ministres, sous la menace des armes, furent contraints de laisser le pays et de siéger à Washington. Le Premier ministre Malval ne pouvant pas occuper la Primature, siégeait chez lui (Malval, 1996). C'était la preuve que les militaires n'entendaient pas céder.

Ni les négociations diplomatiques, ni la résistance héroïque du peuple haïtien parvinrent à briser la détermination des militaires obnubilés par le pouvoir. L'embargo et le blocus commandités par les États-Unis s'étant révélés inefficaces, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopta au final la résolution 940. Cette résolution autorisa les États-Unis à utiliser tous les moyens nécessaires y compris la force pour chasser les militaires et rétablir le président Aristide. « *Elle a été adoptée le dimanche 31 juillet 1994 par douze voix pour, zéro contre et deux abstentions [Brésil et Chine]* (Constant, 2004) ».

Devant la résistance des putschistes, et l'échec de toutes les mesures non militaires, l'usage de la force était l'ultime recours. La diplomatie de la coercition se substitua à la diplomatie de la négociation. Face à l'imminence de l'intervention américaine, en septembre 1994, le général Raoul Cédras a demandé au président Carter d'essayer de servir de médiateur dans la crise afin d'éviter une invasion militaire américaine d'Haïti. Le président Carter a transmis cette information au président Clinton, qui lui a demandé de se rendre en Haïti à la tête d'une délégation composée du sénateur Sam Nunn de la Géorgie et l'ancien président des chefs d'état-major interarmées, le général Colin Powell². Le but était de tenter un dernier effort pour obtenir le départ des militaires et éviter le pire au pays. Fixée au 15 septembre 1994, l'intervention militaire des Américains fut baptisée « Opération restaurer la démocratie ». Le président William Jefferson Clinton dans une adresse au peuple Américain pour justifier sa décision d'intervenir en Haïti lança un dernier ultimatum aux militaires « partez maintenant, ou nous vous ferons partir par la force. » Il avait intimé l'ordre à l'armée américaine de bombarder Haïti. Alors que les chasseurs étaient en route, le président Émile Joseph Jonassaint, avec le consentement de l'homme fort d'Haïti, le général

² President Carter leads delegation to negotiate peace with Haiti, <https://www.cartercenter.org/news/documents/doc218.html>, consulté le 12 août 2022

Raoul Cédras, annonça que les militaires avaient accepté de laisser le pouvoir et qu'il n'était plus nécessaire de bombardier Haïti. Une entente avait été trouvée avec Jimmy Carter, l'ancien président américain. Les bombardiers furent rappelés à leur base. L'accord dit de Port-au-Prince a été signé le 18 septembre 1994. Néanmoins, 20 000 marines débarquèrent en Haïti pour pacifier le pays et faciliter le retour d'Aristide. En trois semaines, les troupes américaines contrôlaient complètement le territoire. Les Américains firent voter la loi d'amnistie en faveur des militaires putschistes par le Parlement et organisèrent le départ des officiers les plus liés au coup d'État (Etienne, 2007). Le 12 octobre 1994, le général Raoul Cédras et Philippe Biamby partirent en exil au Panama. Les États-Unis se sont engagés à louer la maison du général Cédras pour un montant de 5 000 dollars américains par mois. Les comptes en banque des officiers impliqués furent dégelés (Arthus, Op. Cit., p. 287).

Le 14 octobre 1994, à la faveur de cette intervention militaire des États-Unis, le président haïtien Jean-Bertrand Aristide accompagné du président américain William Jefferson Clinton, regagna son palais à grand renfort de soutien et de promesses d'investissement massif des Américains dans l'économie nationale désormais exsangue. Cette fois-ci, le débarquement des *Marines* ne visait pas l'occupation du territoire haïtien. Il ne s'agissait pas d'une action unilatérale des Américains réalisée sur une base idéologique et utilitariste comme c'était le cas en 1915. Mais plutôt, les États-Unis agissaient dans le cadre d'une demande du Conseil de sécurité des Nations Unies pour résoudre par la force un problème qu'il n'a pas été possible de solutionner par voie diplomatique.

Tableau 2 : Les différentes missions des Nations Unies en Haïti de 1993 à 2022

Titre de la mission	Sigle	Type de mission	Résolution	Date
Mission civile internationale en Haïti	MICIVIH ³	Observation situation des droits de l'homme	A/RES/47/20B	Février 1993 à avril 2000
Mission des Nations Unies en Haïti	MINUHA	Maintien de la paix	S/RES/867	Septembre 1993 – juin 1996
Mission d'appui des Nations Unies en Haïti	MANUH	Maintien de la paix	S/RES/1063	Juillet 1996-juillet 1997
Mission de transition des Nations Unies en Haïti	MITNUH	Maintien de la paix	S/RES/1123	Août 1997 – novembre 1997
Mission de police civile des Nations Unies en Haïti	MIPONUH	Maintien de la paix	S/RES/1141	Décembre 1997 – mars 2000
Mission Internationale d'appui en Haïti	MICAH	Renforcer les résultats obtenus par les missions précédentes	A/RES/54/193	Mars 2000 – février 2001
Force multinationale intérimaire en Haïti	FMIH	Maintien de la paix	S/RES/1529	Février 2004 – juin 2004

³ La MICIVIH a été une mission conjointe de l'OEA et de l'ONU.

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	MINUSTAH	Maintien de la paix	S/RES/1542	Juin 2004- octobre 2017
Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti	MINUJUSTH	Promotion et protection des droits humains	S/RES/2350	Octobre 2017 – octobre 2019
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	BINUH	Mission politique spéciale	S/RES/2476	Octobre 2019 – en cours
Mission multinationale de soutien à la sécurité	MMSS	Appuie opérationnelle à la PNH	RES/2699/2023	Octobre 2023 En cours

Sources : OEA-ONU/Conseil de sécurité

Les contestations soulevées à l'occasion des élections de mai 2000 plongeraient Haïti dans une nouvelle crise politique aiguë qui s'étalera sur plus de trois ans. La bourgeoisie haïtienne, des organisations de la société civile, ainsi que des associations socioprofessionnelles se sont réunies dans un collectif dénommé Groupe des 184 et s'allièrent à l'opposition politique pour constituer un bloc monolithique pour contrecarrer les dérives réelles ou supposées reprochées au président Jean-Bertrand Aristide. Le 3 décembre 2001, le journaliste très connu Brignol Lindor est assassiné par les membres de l'organisation criminelle *Domi nan Bwa*, proche du régime Lavalas, dit-on. Cet assassinat tragique attribué aux partisans du pouvoir va susciter des remous au niveau politique. Il a succédé à l'assassinat de l'illustre journaliste Jean Dominique de Radio Haïti Inter survenu en avril 2000. En 2004, la crise prit la forme d'une insurrection armée. Guy Philippe, un ancien commissaire de police, lança un mouvement insurrectionnel avec un groupe de paramilitaires et se dirigea vers Port-au-Prince. Le président Aristide qui assumait un deuxième mandat fut forcé d'abandonner le pouvoir le 29 février 2004.

Entre-temps, le pays sombra dans le chaos, un gouvernement provisoire fut installé. Il fut présidé par le juriste Boniface Alexandre, président de la Cour de Cassation, assisté de Gérard Latortue comme Premier ministre. Pour freiner les violences qui suivirent le départ du président Jean-Bertrand Aristide, le Conseil de sécurité adopta la résolution 1529 (2004). Cette résolution autorise le déploiement d'une force multinationale intérimaire qui préparera la voie pour une mission de paix des Nations Unies en Haïti. La mission onusienne aura pour objectif principal de créer des conditions de sécurité et de stabilité.

Arrivé au pouvoir le 14 mai 2006 pour un second mandat de cinq ans, le président René Préal tenta de rétablir la paix sociale à travers une gouvernance apaisée pouvant conduire à la stabilité tant souhaitée. Face à l'insécurité découlant des mouvements d'insurrection contre le président Aristide, le président René Préal met en place la Commission de désarmement, démantèlement et Réinsertion (CNDDR) avec pour mission de récupérer les armes illégales (RNDDH, 2011). Cependant, sa présidence se heurta à l'incompréhension d'une classe politique avide de pouvoir, incapable de porter un projet politique viable. L'émeute de la faim de 2008 puis le séisme du 12 janvier 2010 ont été deux événements majeurs qui ont perturbé considérablement la présidence de

René Préval. Jusqu'à maintenant, les séquelles du séisme le plus meurtrier de l'histoire d'Haïti sont encore vivantes dans la mémoire collective et le vécu quotidien du peuple haïtien.

En dépit des turpitudes politiques, le président Préval a pu achever son mandat de cinq ans. Le président Joseph Michel Martelly lui succéda. Son élection a suscité beaucoup de remous dans la société haïtienne. Très vite, le nouveau président ne tarda pas à se faire des ennemis politiques qui deviendront de farouches opposants à son pouvoir. Son comportement de président atypique réveillera les vieux démons de la politique qui viendront hanter sa présidence.

Le président Martelly héritera de l'accord *PetroCaribe*. Il s'agit d'une alliance de coopération énergétique entre le Venezuela et les pays de la Caraïbe permettant à ces derniers d'acheter le pétrole vénézuélien à des conditions de paiement préférentielles. L'accord *PetroCaribe* fut signé par le président Préval en dépit des pressions exercées par les États-Unis qui craignaient qu'une telle alliance puisse contribuer à accroître l'influence du Venezuela dans la région. Selon ses termes, l'accord permettrait à Haïti comme à tous les autres pays signataires de s'offrir des produits pétroliers à bas prix pour ensuite les revendre aux compagnies pétrolières locales. Les bénéfices devront être utilisés pour financer des projets sociaux et de développement. En contrepartie, les pays signataires pouvaient vendre au Venezuela des denrées agricoles à tarif préférentiel.

L'accord *PetroCaribe* constitua une véritable manne pour les politiciens et les hommes d'affaires haïtiens qui utiliseront ces fonds à des fins personnelles, donnant ainsi naissance au plus grand scandale de corruption ayant marqué l'histoire récente d'Haïti (CSCCA, Août 2020). Des manifestations réunissant des centaines de milliers d'individus réclamant des comptes de la gestion des fonds Petro Caribe ont secoué la nation entière. L'écho de ces mouvements s'est répandu par-delà les frontières nationales. Des mouvements sociaux et politiques ont vu le jour, mais ils seront très vite récupérés par les politiciens, parmi lesquels ceux-là même qui sont accusés dans le détournement des fonds de Petro Caribe. Cependant, c'est le président Jovenel Moïse qui subira la colère de la population mécontente du gaspillage de ces fonds qui étaient censés améliorer ses conditions de vie. Jovenel Moïse était le candidat du Parti Haïtien Tèt Kale (PHTK) aux élections présidentielles de 2015 et 2016. Le chef de file du parti est le président sortant Joseph Michel Martelly. Celui-ci dut laisser le pouvoir le 7 février 2016, sans pouvoir passer l'échappe présidentielle à un président élu, compte tenu de la suspension du processus électoral suite aux mouvements de protestation orchestrés par l'opposition politique.

C'est le Sénat haïtien qui recueillit l'échappe présidentielle. Le Parlement organisa ensuite une élection au second degré avec trois candidats retenus sur une liste de plusieurs citoyens ayant répondu à l'appel à candidature lancé par la commission bicamérale chargée d'organiser cette élection présidentielle. Il s'agit des anciens sénateurs Edgard Leblanc Fils et Dejean Bélizaire puis Jocelerme Privert. Sans surprise, les parlementaire réunis en Assemblée nationale, élisent le président du Grand corps, le sénateur Jocelerme Privert pour succéder à Michel Martelly. Il prit ses fonctions le 14 février 2016. Sa mission était d'organiser les élections pour finaliser le processus électoral devant aboutir au renouvellement complet de la classe politique. Il créa une commission pour examiner le processus électoral de 2015. Au terme de ses travaux, la Commission Indépendante d'Évaluation et de Vérification Électorale (CIEVE) soumet son rapport. Elle

recommande, entre autres, la reprise du processus électoral pour restaurer la confiance des acteurs politiques, précise-t-elle (CIEVE, 2016).

Malgré les tergiversations et sous les pressions constantes de la communauté internationale, particulièrement de l'ambassade américaine et du *Core group*, le président Privert finalise le processus électoral. Par ironie du sort, les résultats du scrutin étaient identiques à ceux affichés en 2015. Au bout d'un an de règne, soit le 7 février 2017, il céda le pouvoir au président élu, Jovenel Moïse qui ne terminera pas son mandat constitutionnel car sera assassiné au pouvoir le 7 juillet 2021.

Le tableau ci-dessous présente la liste des chefs d'État haïtiens de 1971 à 2021. La durée de leur mandat témoigne du degré d'instabilité politique dans le pays, ce qui constitue un obstacle majeur au développement d'Haïti.

Tableau 3 : Les chefs d'État haïtiens de 1971 à 2021

#	Prénom et nom	Période au pouvoir	Durée du mandat
1	Jean-Claude Duvalier	4/1971 – 2/1986	15 ans
2	Henri Namphy (junte civilo/militaire)	2/1986 – 8/1988	2 ans
3	Leslie François Manigat	2/1988 – 6/1988	4 mois
4	Henri Namphy (junte militaire)	6/1988 – 9/1988	3 mois
5	Prosper Avril (junte militaire)	9/1988 – 3/1990	20 mois
6	Hérard Abraham (junte militaire)	3/1990	3 jours
7	Ertha Pascal Trouillot	3/1990 – 2/1991	10 mois
8	Jean-Bertrand Aristide	2/1991 – 9/1991	7 mois
9	Joseph C. Nérette	10/1991 – 5/1992	7 mois
10	Intérim assuré par le gouvernement du premier ministre Marc Louis Bazin		
11	Emile Jonassaint	6/1994 – 9/1994	3 mois
12	Jean-Bertrand Aristide	10/1994 – 2/1996	16 mois
13	René Préval	2/1996 – 2/2001	5 ans
14	Jean-Bertrand Aristide	2/2001 – 2/2004	3 ans
15	Boniface Alexandre	2/2004 – 5/2006	2 ans
16	René Préval	5/2006 – 2/2011	5 ans
17	Michel Joseph Martelly	5/2011 – 2/2016	5 ans
18	Joceleme Privert	2/2016 – 2/2017	1 an

Source : Banque mondiale et sites internet spécialisés

3.2 La prolifération des gangs

Parmi les causes immédiates de la crise sécuritaire en Haïti, il faut mentionner la prolifération des groupes armés sur le territoire national. C'est un phénomène qui a commencé pratiquement depuis la chute du régime duvaliériste. À la nouvelle inattendue du départ du dictateur pour l'exil, les Tontons macoutes ont été pourchassés jusqu'à leur dernier retranchement par une populace furax. Les Tontons macoutes qui ont pu s'échapper ont fait profil bas et ont même disparu dans la nature avec les armes qu'ils détenaient pour faire les sales besognes du régime. La rage de la population est justifiée par la répression subite sous le règne des Duvalier Père et Fils. En effet, pendant la dictature, la terreur s'est installée dans le pays. La cible du régime était prioritairement des institutions, notamment les partis politiques d'opposition tels que : le Parti d'Entente Populaire (PEP) de Jacques Stephen Alexis ; le Parti Agricole et Industriel National (PAIN) de Louis Déjoie ; et le Mouvement Ouvrier Paysan (MOP) de Daniel Fignolé, etc. Ces partis étaient interdits de fonctionner. Les dirigeants et les militants politiques étaient persécutés ou forcés à l'exil. La répression s'abattait aussi sur les étudiants contraints de fuir le pays (Nérestant, 1994, pp. 186-187). Le régime ciblait également toutes les personnes soupçonnées de ne pas aimer le dictateur. Elles étaient automatiquement cataloguées comme ennemies du pouvoir et étaient arrêtées puis détenues de manière arbitraire. Les opposants qui finissaient en prison étaient victimes de sévices corporels, d'atteintes à leur dignité et à leur personnalité. Ils étaient torturés et souvent assassinés.

À la fin de la dictature, toutes ces armes en circulation n'ont pas été reprises. Au début des années 90, le pays a été touché par une vague de violences avec des bandits armés opérant principalement dans la capitale haïtienne. Le journaliste de Radio Haïti Inter, Sony Bastien, de regretté mémoire, utilisait le terme « *zenglendo* » pour qualifier le phénomène. Le terme fait référence à un acte de violence rapide et brutale, perpétré par des bandits dans le but de déposséder les citoyens de leur bien. Ces activités criminelles prenaient la forme de braquages, d'enlèvements et de vols à main armée, effectués de jour comme de nuit. Pour se protéger contre cette forme de criminalité, les citoyens formaient des brigades de vigilance (Edouard & Dandoy, 2017). Quand un *zenglendo* se faisait prendre, il était battu à mort et subissait le supplice du collier, c'est-à-dire qu'on lui mettait des pneus enflammés autour du cou. Les analystes politiques, attribuaient l'émergence de ce phénomène à la dégradation des conditions de vie de la population, et à l'incapacité de l'état haïtien à solutionner les problèmes économiques, sociaux et politiques. La gouvernance et la sécurité publique constituaient déjà des défis majeurs pour l'État.

À la suite du coup d'État du 30 septembre 1991 contre le président Jean-Bertrand Aristide, les militaires ont pris le contrôle du pays. Le phénomène *zenglendo* a diminué, mais ce sont les miliciens du Front pour l'Avancement et le Progrès en Haïti (FRAPH) qui monopolisent la terreur. Ils s'en prenaient aux partisans d'Aristide et à la population civile avec une extrême violence. Ils étaient à l'origine de nombreux actes d'enlèvements, d'assassinats, d'incendies criminels de maisons dans des quartiers populaires, de viols et de vols. Le FRAPH était un parti politique à sa

création. Il a ensuite évolué en organisation criminelle avec le soutien des militaires putschistes, qui lui assuraient protection et impunité. Leurs actions étaient d'une brutalité inouïe. Le FRAPH a grandement contribué à l'instabilité qui s'est installée dans le pays entraînant un déplacement forcé de plusieurs résidents des quartiers populaires. Dans la foulée, de nombreuses familles ont dû fuir le pays par crainte pour leur vie. Au retour d'Aristide, en 1994, les chefs putschistes ont bénéficié de l'amnistie. Quelques membres du FRAPH ont été appréhendés, la majorité s'est mise à couvert pour laisser passer la tempête. Après l'intervention militaire internationale menée par les Américains, le FRAPH a été dissout et les Forces Armées d'Haïti également. Plusieurs de leurs membres ont mis en place de nouveaux réseaux criminels, alimentant ainsi une insécurité sporadique à travers le pays.

En outre, les problèmes politiques nés des élections contestées de mai 2000 vont engendrer une crise sociopolitique dans le pays. L'opposition politique et la société civile ont vertement contesté les élections législatives mais également la présidentielle qui a porté au pouvoir Jean-Bertrand Aristide pour un second mandat. Ces contestations pour fraudes vont mettre à mal la présidence de Jean-Bertrand Aristide. Les sanctions internationales imposées à Haïti pour contraindre le président Aristide à reprendre les élections législatives dans certains départements vont aggraver la situation économique catastrophique causée par les trois années d'embargo (1991-1994). Pour contrer les initiatives de l'opposition réunie au sein de la Convergence Démocratique, le palais national utilise les chimères, des groupes armés pro-Aristide, pour répandre la terreur. Le bras de fer entre le parti Lavalas et l'opposition s'est manifesté par une vague de violences urbaines à Port-au-Prince et dans d'autres régions du pays. Le président Aristide prône alors le « zéro tolérance », une sorte de justice expéditive, pour résoudre le problème de l'insécurité urbaine dans la capitale. De leur côté, les étudiants, les artistes et les membres de la société civile organisée se sont joints aux leaders de l'opposition pour lancer le mouvement « *Grenn Nan Bouda* désigné par l'acronyme GNB devenu plus populaire, qui signifie couilles solides » contre Aristide. Le slogan « GNB », visait à faire comprendre à l'opinion publique nationale et internationale que le président Aristide est si redoutable qu'il faut être courageux pour l'affronter. Supportés par une frange de la communauté internationale, ils parviennent à renverser Aristide, qui part pour l'exil le 29 février 2004.

À l'automne 2004, l'opération Bagdad est déclenchée. Elle est menée par des partisans du président déchu et a été marquée par des assassinats spectaculaires, des enlèvements contre rançon et des incendies criminels de maisons et de biens privés. L'expression créole « *Rat pa kaka* » qui signifie littéralement « un rat n'est pas un excrément », cristallise cette période d'insécurité généralisée. Au lendemain du départ d'Aristide, Amnesty international a écrit dans un rapport daté de mai 2004 que : « la prolifération des armes est générale en Haïti...aucun des nombreux groupes armés du pays n'a rendu les armes. Ces groupes armés comprennent des bandes qui soutiennent l'ex-président Aristide (également appelées *chimères*), des bandes armées affiliées à d'autres organisations politiques, d'anciens rebelles, des membres des forces armées haïtiennes aujourd'hui dissoutes, d'autres groupes qui contrôlent un territoire et des bandes armées sans affiliation politique. (Amnesty International, 2004) »

Plus tard, pour combler le vide institutionnel, un gouvernement intérimaire est mis en place avec le soutien de l'international, un acteur clé dans les crises haïtiennes. L'Exécutif, dirigé par le juge à la Cour de Cassation, Me Boniface Alexandre et le chef du gouvernement, Gérard Latortue, haut fonctionnaire du système des Nations Unies, n'a pas réussi à enrayer le problème de l'insécurité. En dépit de la présence de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la criminalité organisée est devenue une constante des rapports sociaux et politiques en Haïti.

Par ailleurs, les élections qui ont eu lieu en 2009, 2010, 2015 et 2016 ont toutes connu des contestations pour des fraudes massives et des cas répétés de violence électorale (Augustin, Op. cit., 2016; Manigat P. J., 2016; Etienne, Op. cit., 2024; Paul-Austin, 2017). Jovenel Moïse élu président d'Haïti et installé dans ses fonctions le 7 février 2017 a fait face à une opposition féroce. En Haïti, pour remporter des victoires électorales, les politiciens utilisent les services des gangs déjà constitués et des jeunes en situation précaire pour semer la pagaille lors des élections. Une fois que l'objectif est atteint, il est impossible de récupérer ces armes. Elles sont employées pour servir les plus offrants : politiciens, commerçants et autres. Ces individus armés et dangereux deviennent des sicaires et se livrent à des activités criminelles telles que les enlèvements contre rançon et les crimes commandités.

Les 6 et 7 juillet 2021, un vaste mouvement sociopolitique est déclenché contre le président Moïse, suite à la décision prise en Conseil des ministres d'augmenter le prix du carburant. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, le pays est complètement paralysé. *Peyi lòk*, littéralement pays bloqué, est le nom donné à ce phénomène. Face à cette mobilisation de grande envergure, le gouvernement fait marche arrière. En septembre 2019, c'est l'opposition politique qui va mobiliser ses ressources pour paralyser le pays. Le scandale *PetroCaribe* soulevant la colère du peuple, la dévaluation de la gourde, la cherté de la vie, l'insécurité marquée par la montée des gangs et la rentrée des classes ont été un bon prétexte pour rééditer l'épisode *peyi lòk*. Cette fois-ci, le pays est resté bloqué jusqu'au mois de décembre 2019. Les groupes armés devenus plus forts ont pris possession de bonnes parties du territoire national, désormais qualifiées de zones rouges. À l'heure actuelle, la capitale haïtienne, Port-au-Prince, est encerclée par des groupes armés qui contrôlent 80% de l'espace urbain (Gouvernement d'Haïti, 2024). Le *peyi lòk*, suivi de la pandémie de coronavirus, a mis chaos l'économie haïtienne et a conduit à l'effondrement de l'État. Étant dans l'incapacité de remédier à ces problèmes de sécurité publique, la faiblesse de l'État sera encore plus visible lorsqu'à l'intérieur de l'institution policière, se forme une rébellion. Il s'agit du groupe dénommé *fantom 509*. Il est constitué de soi-disant policiers en activité, mais plus tard, on découvrira que des membres de gangs ont aussi accompagné ces policiers lors des actes de violence commis contre les biens et infrastructures de l'État.

Le 7 juillet, le président Jovenel Moïse sera assassiné brutalement dans sa résidence à Pèlerin 5. Le Docteur Ariel Henry sera installé comme Premier ministre dans un pays laminé et gangrené par la criminalité. Il connaîtra lui-aussi un épisode classique de *peyi lòk* en octobre 2021 à cause de l'augmentation du prix de l'essence à la pompe. Mais le Docteur en chirurgie ne fléchira pas. Après deux mois de paralysie, les activités ont repris mais les conséquences seront néfastes : fermeture d'entreprises, perte d'emploi, inflation galopante, augmentation du coût de la vie et du taux de

chômage, insécurité, etc. L'aide internationale se raréfie. Les écoles sont fermées, les chefs de gangs font la loi. En résumé, le pays est à genoux. La crise sécuritaire et humanitaire est désormais actée. En 2021, le gouvernement conduit par Ariel Henri a introduit auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU), une demande d'intervention d'une force multinationale pour aider Haïti à mater la crise sécuritaire. Deux ans plus tard alors que la situation s'est considérablement détériorée, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution consacrant l'envoi d'une mission d'appui à la sécurité en Haïti. La mission doit accompagner les forces locales de sécurité (la police et l'armée) dans le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le pays. Jusqu'à ce jour, les résultats de cette mission restent incertains. Est-ce que cette mission est adaptée à la situation ? Que doit-on faire pour résoudre cette crise de manière durable. L'enquête qui a été réalisée présente l'opinion de citoyens avisés sur le sujet.

IV. Les répercussions de la crise sécuritaire

La crise sécuritaire a des conséquences très graves sur le pays. Tout d'abord, elle a engendré une importante crise humanitaire qui affecte une grande partie de la population haïtienne. La crise économique quant à elle, touche pratiquement toutes les strates de la société d'une manière ou d'une autre. Enfin, on ne peut pas ignorer les problèmes sociopolitiques qui sont symptomatiques des crises haïtiennes contemporaines. Je me propose donc d'analyser séparément ces différentes facettes de la crise.

4.1 Sur le plan humanitaire

Il est indéniable que la crise sécurité a provoqué une véritable crise humanitaire dans le pays. La situation est alarmante à la lecture des rapports des organisations locales et internationales évoluant sur le terrain. D'après le dernier rapport de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) publié en décembre 2024, les déplacés internes ont atteint un total de 1 041 229 personnes depuis le début de la crise (OIM, Décembre 2024). Ces personnes forcées d'abandonner leur domicile à cause de la violence des gangs se réfugient dans des camps de fortune dépourvus de tout. Les dernières attaques des groupes de gangs rivaux dans le quartier populaire de Solino situé en plein cœur de la région métropolitaine de Port-au-Prince, a été la goutte qui a fait déborder le vase. Au total, 12 619 personnes ont été déplacées suite aux attaques à Solino et ses environs dont la majorité (58%) se sont réfugiées dans 14 sites dont 7 qui existaient déjà avant ces incidents et 7 nouvellement créés à la suite de ceux-ci (OIM, Octobre 2024). Dans ces sites de réfugiés, les gens vivent dans une situation de précarité et d'insalubrité extrêmes. La misère et la promiscuité sont telles que des cas de violences physiques et sexuelles, ainsi que des cas de grossesses non désirées, deviennent légion.

La violence généralisée qui frappe la région métropolitaine de Port-au-Prince n'a pas épargné les travailleurs humanitaires. Le 8 mars 2023 Médecins Sans Frontières a dû fermer leur hôpital à Cité Soleil. En juillet 2023, ils suspendent temporairement leurs activités à Tabarre après l'intrusion d'une vingtaine d'hommes armés pour enlever de force un patient blessé par balles se trouvant en

salle d'opération (Médecins Sans Frontières, 2023). Les centres GHESKIO, dirigés par le Dr. Jean William Pape, Membres du Conseil scientifique de l'OMS, ont dû à plusieurs reprises suspendre leurs services pour protester contre les actes d'enlèvement des membres de leur personnel. Le fils du Dr. Pape a lui aussi été enlevé et est resté pendant longtemps otage de ses ravisseurs (Le Nouvelliste, 2024). Depuis 1982, le centre GHESKIO s'adonne à la recherche sur le VIH-SIDA et lutte aux côtés de l'État haïtien contre les fléaux qui ravagent la population haïtienne tels que le SIDA, la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles, le choléra, la malnutrition infantile, etc. Cependant, la violence des gangs complique davantage la situation des patients qui peinent à recevoir leur dose en raison du blocage des routes par les gangs et de la fermeture des centres de traitement. En mai 2024, dans un communiqué de presse, l'ONG Médecins Sans Frontières alerte sur le danger que représente la fermeture de l'aéroport et des ports. Cette mesure provoque l'isolement d'Haïti du reste du monde et conséquemment l'impossibilité de faire venir les médicaments et le matériel médical. Le système de santé haïtien est encore plus gravement impacté, laissant la population sans accès aux soins essentiels (Médecins Sans Frontières, 2024).

Par ailleurs, le problème est encore beaucoup plus grave car face à la dégradation de la situation sanitaire, le Dr. Ardouin Louis Charles, Directeur de l'hôpital de l'Université d'État d'Haïti, a souligné le danger qu'entraîne la fermeture des centres de prise en charge des tuberculeux. « De nombreux patients tuberculeux se réfugient dans des centres d'hébergement et des camps et nous avons identifié beaucoup de nouveaux cas. Malheureusement, nous ne pouvons pas hospitaliser ceux qui en ont besoin, il est également difficile de les isoler pour éviter la contamination d'autres personnes déplacées. (IciHaïti, 2024) »

Les personnes déplacées ne sont pas seulement exposées à la maladie. En plus du manque d'accès à l'eau potable et aux soins, il y a aussi l'insécurité alimentaire qui touche une grande partie de la population haïtienne. Elles sont des millions de personnes qui luttent chaque jour pour se nourrir et nourrir leur famille. La crise sécuritaire n'a fait qu'aggraver les choses. Le PAM qualifie la situation en Haïti de pire crise alimentaire de l'hémisphère occidental (PAM, 2024). Si la crise sécuritaire n'est pas vite résolue, Haïti connaîtra une catastrophe humanitaire d'une ampleur inimaginable.

4.2 Sur le plan sociopolitique et économique

La crise sécuritaire a complètement dévasté Haïti. Toutes les couches sociales en sont touchées, les plus pauvres plus sévèrement. La classe moyenne est décapitalisée. Le désespoir envahit les cœurs et les esprits. On dit que les crises sont aussi source d'opportunités. La crise haïtienne contemporaine en est-elle une exception ? Haïti est un pays crisogène (Doré, 2024), car depuis la fondation de l'État les crises se diluent dans l'agir haïtien. Cependant, la crise actuelle multidimensionnelle revêt un caractère spécial compte tenu de sa complexité. Ses conséquences sociopolitiques et économiques sont indescriptibles. C'est pour la première fois qu'une crise paralyse à ce point le commerce informel dans le pays, en particulier, le mythique marché de la Croix-des-Bossales, emblématique de l'économie haïtienne. Ce marché concentre une intense activité commerciale informelle. Il se situe non loin du Port de Port-au-Prince. Il tire son nom de son passé historique, car il fut l'un des lieux de débarquement des esclaves pendant la période

coloniale. Le marché de la Croix-des-Bossales joue un rôle clé dans l'approvisionnement alimentaire de la capitale haïtienne. Sa paralysie, due aux actions des groupes armés au bas de la ville, entraîne le ralentissement des activités commerciales (Émile, 2021). Les marchandes appelées, *madan saras*, victimes à plusieurs reprises de la violence des gangs, fuient le bas de la ville. En outre, le blocage des routes par les groupes armés empêche le transit des marchandises jusqu'à Port-au-Prince. Les effets sont immédiats, beaucoup de personnes ne parviennent à accéder aux produits de base, notamment les produits de bouche provoquant ainsi une faim aiguë qui touche la moitié de la population. Selon le PAM plus de 4,5 millions d'Haïtiens a désormais du mal à se nourrir (Programme Alimentaire Mondial, 2023).

La détérioration de la crise sécuritaire a causé le déclin de l'économie haïtienne, déjà fragilisée par les épisodes de *peyi lòk* et la pandémie de Covid-19. L'économie circulaire qui générait de l'emploi pour des milliers de personnes est remplacée par une économie criminelle dominée par des groupes armés et leurs fournisseurs locaux et étrangers agissant en toute impunité, en dehors de la loi. Cette économie criminelle, qui s'est largement développée en Haïti ces dernières années, repose sur la contrebande et le blanchiment d'argent, mais également sur le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains. Ces acteurs de l'économie du crime n'ont pas de gêne à extorquer une population sans défense, à imposer des systèmes de taxation illégale au préjudice de l'État (Gambetta, 1996 ; Kenney, 2007; Naylor, 2004). Certes, la faiblesse de l'État haïtien a aussi contribué à l'émergence de ce modèle économique où la violence devient un moyen de contrôle politique et social. L'absence de régulation du secteur informel conduit à des conflits entre les opérateurs économiques. Leur objectif est de monopoliser des ressources et des territoires en recourant à la violence. Cette stratégie macabre s'érige en modèle de gouvernance, où les acteurs non étatiques imposent leurs propres règles (Jean, 2019).

La crise de l'État (Paul, 2025) est à la base de cette crise sécuritaire qui à son tour a engendré une crise humanitaire qui met la résilience haïtienne à rude épreuve. La population est désemparée et la communauté internationale, partie prenante de la crise, ne fait pas ce qu'il faut pour y mettre un terme. L'écho de la voix d'un peuple souffrant n'est pas entendu. Au 21^e siècle, où les progrès technologiques éliminent les barrières physiques en favorisant les interactions humaines, personne ne peut justifier, par ignorance, ce manque d'assistance à un peuple en danger. Il s'agit clairement d'un manquement à un principe élémentaire d'humanité qui figure, d'ailleurs, dans la liste des engagements auxquels souscrit la communauté des États. Dans les nombreux documentaires réalisés par les médias haïtiens et étrangers sur la situation d'Haïti, les témoignages des gens interviewés sont poignants.

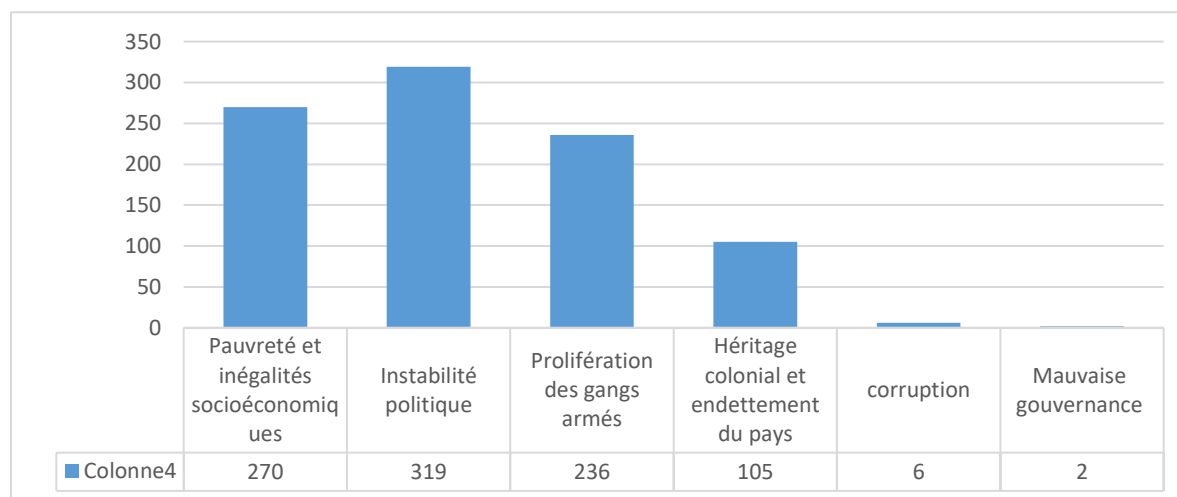
Dans le cadre de cette étude, j'ai suivi avec intérêt, de 2021 à 2025, des entretiens (20) que des experts de divers domaines ont accordés aux médias sur la crise sécuritaire et humanitaire. Ces interviews ont totalisé 692 minutes d'écoutes patientes et attentives. Cette méthodologie axée sur la consultation de sources primaires (documents écrits, numériques ou audiovisuels) m'a permis d'affiner l'analyse qualitative des données pour une meilleure compréhension du problème. Par ailleurs, la méthode documentaire est très prisée dans les sciences sociales et humaines (Paillé & Mucchielli, 2012). Sa valeur dans l'analyse scientifique est incontestable, car elle permet d'obtenir

et de traiter un nombre impressionnant d'informations pertinentes qui sont utiles, dans une recherche qualitative, pour atteindre les résultats escomptés.

V. Présentation et analyse des résultats de l'enquête

Avant de prendre la décision de réaliser une enquête, j'ai pris le soin d'écouter les points de vue exprimés par de nombreux spécialistes et certains citoyens sur les causes de l'insécurité en Haïti. En effet, elles sont variées et j'ai formulé l'hypothèse que l'instabilité politique est la principale cause de l'insécurité dans le pays. L'enquête a confirmé l'hypothèse car parmi les causes structurelles les répondants pensent effectivement que l'instabilité politique est au premier rang ensuite vient la pauvreté et les inégalités socioéconomiques puis la prolifération des gangs armés. Les répondants ont aussi souligné comme causes de l'insécurité l'héritage colonial et l'endettement du pays, la corruption et la mauvaise gouvernance.

Figure 1 : Selon vous, quelles sont les principales causes de l'insécurité en Haïti ? (Plusieurs réponses possibles)



Source : enquête réalisée par l'auteur.

Cependant, la quasi totalité des répondants (363 sur 381) admet que la violence des gangs affecte la vie quotidienne en Haïti. Outre le blocage des routes, les actes de kidnapping, les assassinats et les attaques contre des quartiers provoquant des déplacements forcés de population ont empiré la situation. C'est ainsi que le 11 novembre 2024, la *Federal Aviation Administration* (FAA) a pris la décision de suspendre les vols vers et en provenance de l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince. Toutes les compagnies aériennes immatriculées aux États-Unis d'Amérique étaient touchées par cette mesure. Elle a été prise après qu'un avion de la compagnie Spirit Airlines en provenance de Fort Lauderdale ait essuyé des coups de feu alors qu'il tentait d'atterrir à l'aéroport de Port-au-Prince. Une membre de l'équipage a été blessée lors de l'attaque (AlterPresse, 2024). Trois mois après, l'aéroport est toujours fermé aggravant ainsi la crise humanitaire qui sévit en Haïti. Le secteur pharmaceutique a lancé un cri d'alarme quant aux

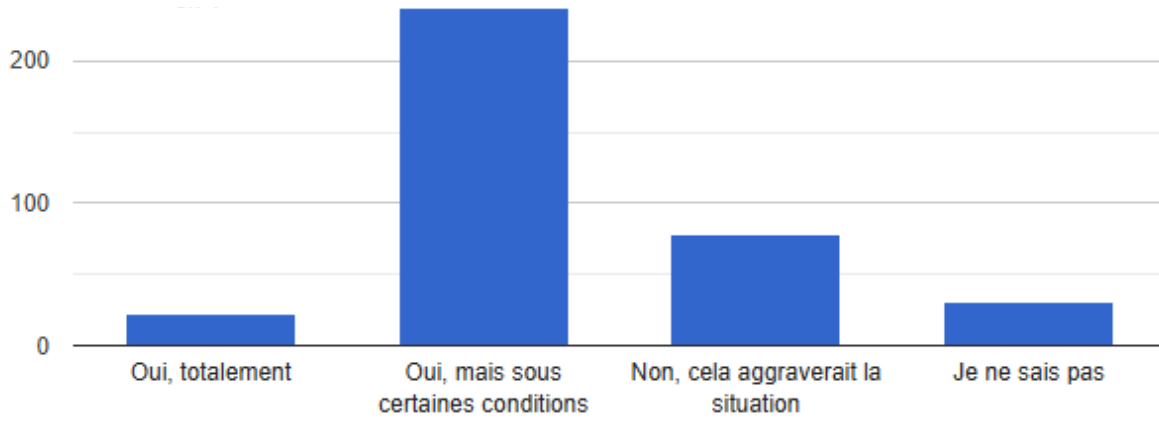
conséquences désastreuses du manque d’approvisionnement des pharmacies en Haïti (Le Nouvelliste, 2024). Dans un contexte de crise sanitaire exacerbée par la montée de l’insécurité, la fermeture de l’aéroport risque de causer de graves répercussions sur tout le système de santé du pays.

Figure 2 : À quel point pensez-vous que la violence des gangs affecte la vie quotidienne en Haïti ?



Par ailleurs, on estime aujourd’hui que 85 % de la capitale haïtienne est sous le contrôle des gangs (BBC News Afrique, 2024). En raison des récentes avancées des gangs, d’autres quartiers sont devenus des zones de non-droit. L’image des habitants de Kenscoff qui abandonnent leur domicile après une attaque violente des gangs dans la nuit du 26 au 27 janvier 2025 est vraiment déconcertante. Les gangs ont exécuté environ 150 personnes (Fondation Je Klere (FJKL), 2025). Ce pourrissement de la situation sécuritaire en Haïti plongeant chaque jour des familles dans le deuil, ainsi que la détérioration de la crise humanitaire poussent la population à s’interroger sur la volonté réelle de la communauté internationale d’aider Haïti à sortir de la crise. Depuis le début de la crise, Haïti avait sollicité une assistance technique et logistique de la communauté internationale pour résoudre la crise de manière durable. Plusieurs experts ont abondé dans le même sens (Rébu, MetroNews, 2024). Le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, invitait l’ONU à déployé en Haïti une force robuste pour aider la Police nationale haïtienne à lutter contre gangs (Nations Unies, 2023). Cependant, Haïti n’a pas obtenu l’envoi d’une force onusienne mais plutôt d’une Mission multinationale de soutien à la sécurité, approuvée par le Conseil de sécurité en octobre 2023. Cette mission ne parvient pas encore à donner de résultats satisfaisants. Les autorités haïtiennes insistent pour que la MMSS soit transformée en une mission des Nations Unies. Cette transformation permettrait de garantir le financement de la mission et son efficacité. Des experts haïtiens ont abondé dans le même sens. Au cours de l’enquête, des répondants ont effectivement pensé, que la transformation de la mission en une mission onusienne serait bénéfique pour Haïti, moyennant certaines conditions.

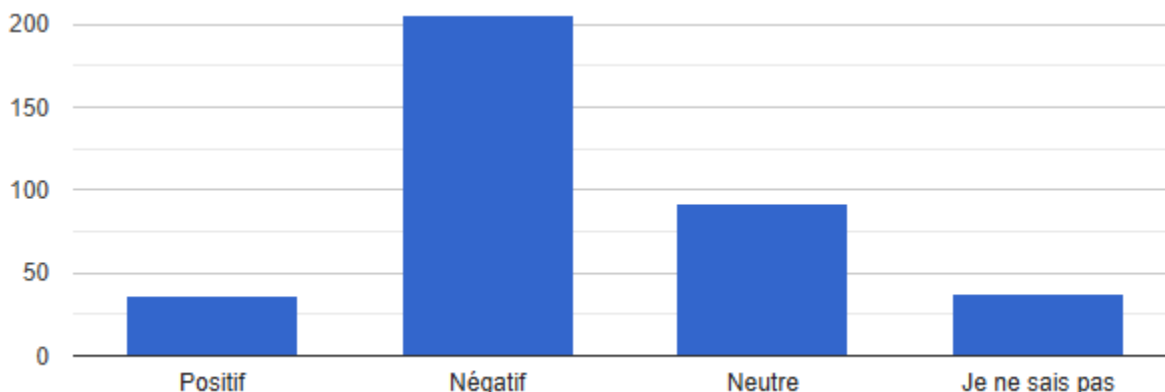
Figure 3 : Pensez-vous qu'une intervention des casques bleus de l'ONU serait une solution efficace pour restaurer la sécurité ?



Les conditions dont il est question sont les erreurs du passé à ne plus reproduire. La MINUSTAH s'est désengagée après avoir passé 13 années en Haïti et elle n'a pas contribué à mettre en place une force locale de substitution. À aucun moment l'ONU n'a pensé qu'au retrait de la MINUSTAH, le vide devra être comblé par une force militaire locale. En ce sens, le président René Préval dans le but de solutionner le problème de l'insécurité avait créé une Commission présidentielle sur la sécurité dirigée par Patrick Elie, un ancien secrétaire d'État à la défense. Au terme de ses travaux, la Commission a recommandé la mise sur pied d'une nouvelle force dotée d'un statut militaire, à côté de la Police nationale d'Haïti (AlterPresse, 2009). Sous la présidence de Joseph Michel Martelly, la réflexion s'est poursuivie, en même temps que s'accroît le problème de sécurité et la pression de la société pour une remobilisation de l'armée. Le Ministère de la Défense a été rétabli en 2011, puis une autre Commission présidentielle a été créée pour statuer sur la mise en place d'une nouvelle force armée. Le rapport de la Commission remis en avril 2012 a suggéré la mise en place d'un état-major de transition et un retrait progressif des troupes de la MINUSTAH. Leurs bases seront prises en charge par des militaires haïtiens au fur et à mesure que la mission se désengage. Avec le soutien technique de l'OEA un livre Blanc sur la sécurité et la défense nationale a été élaboré. Le 9 octobre 2015, en Conseil des ministres, l'administration Martelly-Paul, adopta un « décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense », qui remobilise officiellement les Forces Armées d'Haïti, démobilisées en 1994 (Le Nouvelliste, 2015). C'est le président Jovenel Moïse, qui, en novembre 2017, va prendre un arrêté présidentiel mettant en place un état-major intérimaire pour les Forces Armées d'Haïti. Cette décision, courageuse au vu des circonstances, visait à permettre à l'État haïtien de reprendre le contrôle du territoire au départ de la MINUSTAH. N'ayant pas reçu de soutien international, l'armée en stade embryonnaire n'avait ni les moyens, ni l'effectif nécessaire pour répondre à sa mission. Dans l'entre-temps, la *gangstérisation* du territoire s'est poursuivie de manière accélérée jusqu'à provoquer l'effondrement de l'État et une crise humanitaire aiguë.

Face à cette crise, la population à bout de souffle ne sait plus à quel saint se vouer pour mettre fin à son calvaire. Les résultats de notre enquête révèlent que la population haïtienne est mécontente de la gestion de la crise par la communauté internationale.

Figure 4 : Quel rôle attribuez-vous aux institutions internationales (ONU, OEA, CARICOM) dans la gestion de la crise humanitaire en Haïti ?



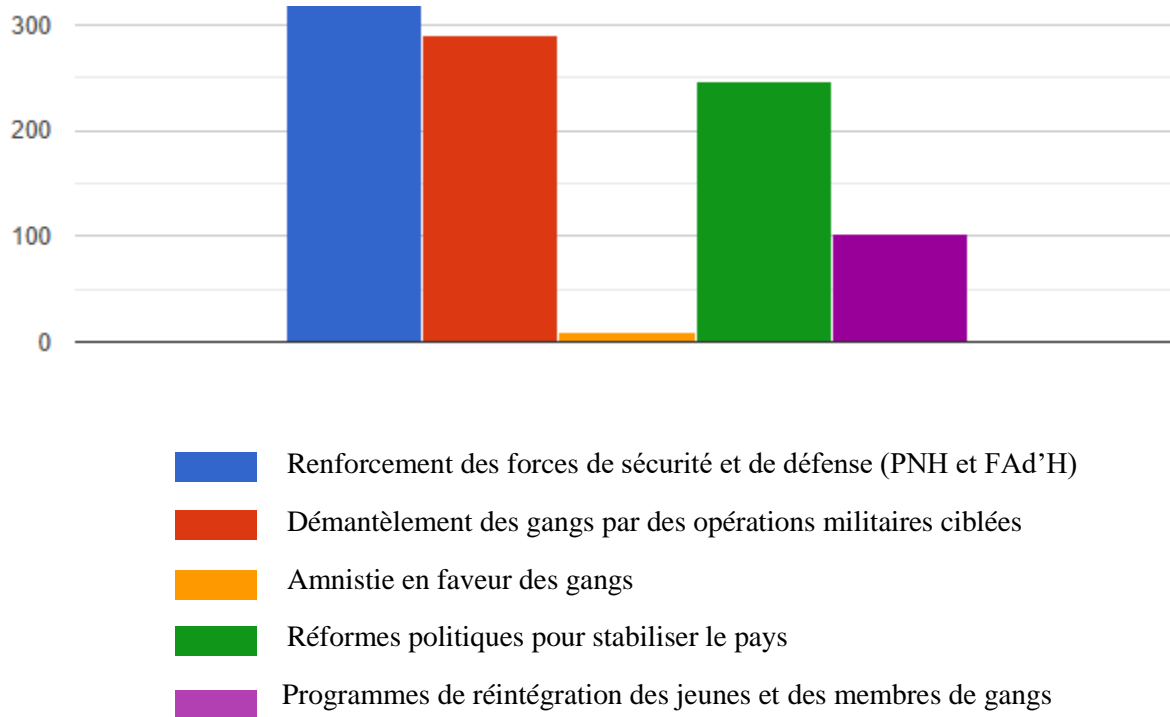
Une crise qui a provoqué, selon les répondants, la détérioration des infrastructures de santé et d'éducation. Elle a aussi entraîné des déplacements massifs de population, une migration interne et externe impliquant une fuite de cerveau et bien d'autres malheurs.

VI. Pistes de solutions durables pour résoudre la crise sécuritaire et humanitaire en Haïti

Cette étude ne serait pas très utile si elle ne proposait pas des pistes de solutions viables et durables pour résoudre cette crise sécuritaire et humanitaire aiguë que traverse Haïti. Dès l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité autorisant le déploiement de la MMSS de nombreux spécialistes ont fait valoir la position selon laquelle cette mission internationale ne portera pas les résultats escomptés. Ils soutiennent que la crise haïtienne est de nature militaire plutôt que policière (Louis P. A., 2021). Pour affronter la situation, Haïti a besoin de renforcer son armée et son corps de police. Il n'est pas nécessaire que des ressortissants de nations étrangères viennent mourir sur le sol haïtien pour sauver des vies haïtiennes. Ce qu'il faut véritablement à Haïti, c'est une assistance logistique en termes de matériels et d'équipements ; et aussi une assistance technique en termes de formations spécialisées. Pour le reste, c'est à l'État haïtien de s'en charger. Il s'agit de recruter du personnel militaire et policier pour augmenter les effectifs des forces de défense et de sécurité, en incluant l'entraînement nécessaire pour effectuer le travail.

Selon les résultats de l'enquête, les répondants croient qu'il faut renforcer les forces de sécurité et de défense, la police et l'armée pour résoudre durablement le problème.

Figure 5 : Quelles solutions durables recommanderiez-vous pour résoudre la crise sécuritaire ? (Plusieurs réponses possibles)

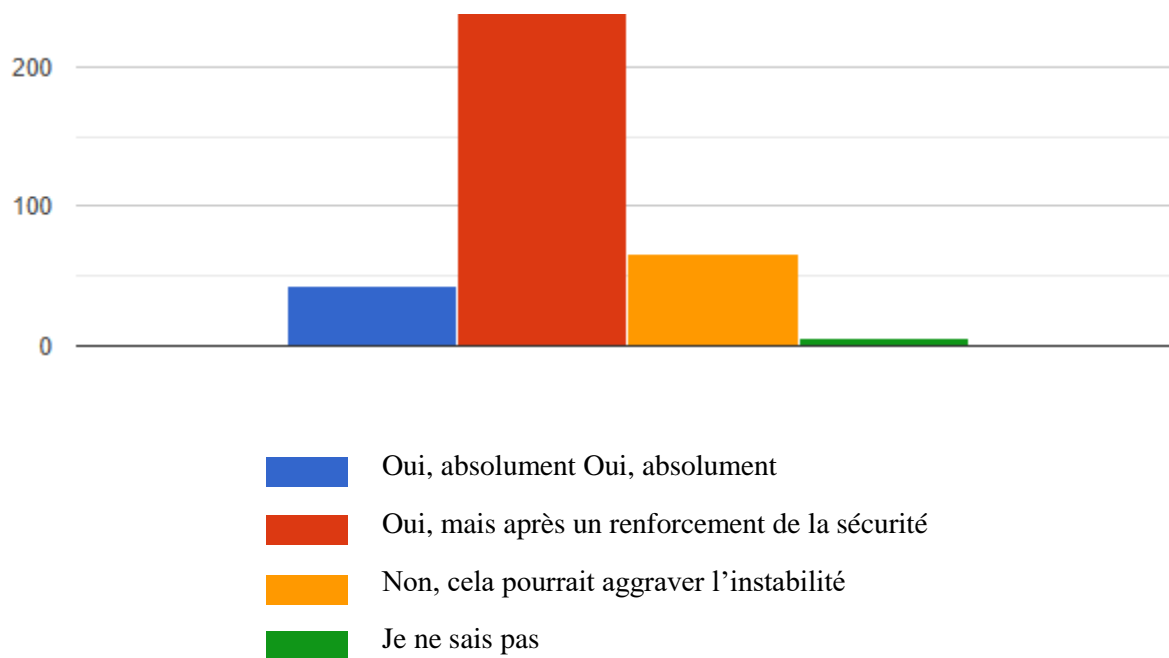


Le renforcement s’opère par un recrutement de nouvelles classes de soldats jusqu’à porter l’effectif militaire à cinq mille (5 000) dans un premier temps. Selon les informations obtenues d’un officier supérieur de l’armée, il faut entre quatre et cinq mois pour former des soldats. Un investissement en matériel, logistique et infrastructures militaires redonnerait à l’armée sa lettre de noblesse. Elle sera en mesure de contrôler les frontières secondaires et de la police dans les opérations de maintien d’ordre.

Haïti dispose de 1 771 km de bande côtière et de 376 km de frontière avec la République dominicaine. Cette frontière est surveillée seulement dans les 4 des points officiels. Les deux nations, en particulier Haïti, n’ont pas la capacité logistique et militaire pour contrôler toute la bande frontalière. Mais c’est Haïti qui en subit les conséquences avec une montée vertigineuse de la contrebande, la criminalité organisée ainsi que le trafic des produits illicites via les zones frontalières non contrôlées. Haïti ne pourra pas reprendre le contrôle de son territoire sans une force militaire formée et bien équipée. N’étant pas producteur d’armes et de munitions, ces engins de destruction et de mort arrivent sur le territoire via les frontières maritimes, terrestres et aériennes. Le contrôle des points stratégiques du territoire bloquera automatiquement l’approvisionnement des gangs. Il sera ensuite plus facile de les démanteler. En effet, selon les données de l’enquête observées dans la figure ci-dessus, le démantèlement des gangs par des opérations militaires ciblées constitue la deuxième piste de solution durable pour résoudre l’insécurité en Haïti. Ensuite vient les réformes politiques pour stabiliser le pays. Contrairement à ce que l’on prétend, les

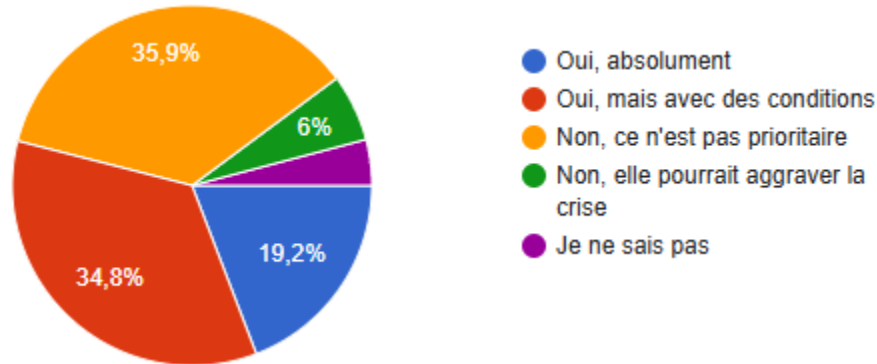
élections ne sont pas la solution immédiate. Sans un climat de sécurité propice, les élections pourraient tourner au vinaigre. En période électorale, les passions se déchaînent, les ardeurs se redoublent. La bataille pour le pouvoir divise profondément la société. Un climat de sécurité délétère pourrait déclencher une violence électorale sans précédent, ce qui invaliderait les résultats du vote. Une telle débâcle plongerait le pays dans une crise postélectorale encore plus coriace que la crise actuelle. C'est un risque à ne pas prendre. L'objectif principal doit être d'abord la résolution de la crise sécuritaire et humanitaire, pour pacifier le pays et permettre à la population se trouvant dans les camps de fortune de retourner dans leur quartier. D'après la majorité des répondants (244/381), l'organisation d'élections est certainement une priorité, mais l'État haïtien doit d'abord résoudre le problème de sécurité. Organiser des élections, sans résoudre le problème sécuritaire, pourrait aggraver l'instabilité, pensent quelques répondants (66/381).

Figure 6 : Pensez-vous que les élections sont une priorité dans le contexte actuel ?



En ce qui concerne la réforme constitutionnelle en cours, 131 personnes interrogées estiment qu'elle n'est pas indispensable dans les conditions actuelles ; contre 127 qui croient qu'elle est nécessaire mais avec des conditions. 70 répondants pensent que la réforme constitutionnelle est nécessaire. La figure ci-dessous illustre l'opinion des répondants en pourcentage par rapport à cette question.

Figure 7 : Pensez-vous que la réforme constitutionnelle est nécessaire dans le contexte actuel ?



Au final, le constat est sans appel, tout tourne autour du problème de sécurité. Les Haïtiens demeurent convaincus qu'aucune initiative de développement ne pourra aboutir dans les circonstances actuelles où l'insécurité galopante gagne de plus en plus de terrains. Néanmoins, certains obstacles peuvent entraver la mise en œuvre de solutions durables à la crise sécuritaire. Les répondants en ont identifié plusieurs. Il s'agit de l'épineux problème de la corruption qui gangrène l'État. Ses corollaires, la mauvaise gouvernance et l'impunité compromettent toute action visant à éradiquer ce mal séculaire. Jean-Jacques Dessalines, le père de l'indépendance haïtienne, disait : « Plumer la poule, mais empêcher qu'elle ne crie. » Sous la présidence de Boisrond-Canal, la corruption était comme institutionnalisée. La politique de « *lese grennen* » [« laisser aller à la dérive »] illustre l'impunité et l'insouciance de l'État. Le fameux procès de la consolidation est symptomatique du mal haïtien. Ce procès fit défiler à la barre toute une faune de commerçants sans scrupules, de banquiers véreux, de politiciens et de fonctionnaires corrompus qui, se renvoyant sans vergogne les accusations et se dénonçant les uns les autres, étalaient au grand jour la profonde misère morale d'une certaine société haïtienne, écrivit le journal *Le petit Samedi Soir*, #308. Ironie du sort, les corrompus sont devenus grands commis de l'État, ministres et même présidents de la République. C'est une preuve flagrante du niveau de pourriture du système haïtien. Le scandale récent de la dilapidation des fonds de *PetroCaribe* est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Jusqu'à ce jour, rien n'est fait à l'encontre des dilapidateurs qui clament de manière effrontée leur innocence présumée. Le pays s'écroule sous le poids de la corruption et de l'impunité. La lutte contre la corruption est un impératif pour l'État haïtien, mais il revient à la société civile organisée d'être la principale instigatrice d'initiatives viables pour contrer la corruption.

L'instabilité politique, l'ingérence internationale dans la politique haïtienne, la faiblesse des institutions locales et le dysfonctionnement du système judiciaire sont des obstacles à la mise en œuvre de solutions durables pour résoudre la crise sécuritaire en Haïti. Comme on dit, un problème identifié est à moitié résolu. Il faut donc s'armer de courage pour appliquer les solutions proposées.

VII. Conclusion

Cette étude était nécessaire pour approfondir le problème sécuritaire en Haïti qui a provoqué cette grave crise humanitaire qui sape les fondements de l'État haïtien. Face à cette crise morale (Durkheim, 1998) qui s'est dégradée, c'est tout le pays qui aujourd'hui paie le prix de cette déchéance. La capitale haïtienne, centre névralgique du pouvoir politique et principal centre commercial du pays, est complètement contrôlée par les gangs. D'après le classement établi par le Conseil citoyen pour la sécurité publique et la justice pénale, un observatoire basé à Mexico, Port-au-Prince occupe la tête du classement des villes les moins sûres du monde. La capitale haïtienne a enregistré un taux de 139,3 homicides pour 100 000 habitants en 2024 (Libération, 2025).

Cette situation ne peut plus durer. Des mesures urgentes doivent être prises pour la résoudre sans délai. De sérieux obstacles internes et externes empêchent à l'État de renforcer ses propres structures de sécurité pour conjurer cette menace déstabilisatrice. La solution proposée par la communauté internationale est inefficace. Depuis sa conception cette mission d'appui à la sécurité non onusienne était vouée à l'échec, et de fait, les résultats ne combent pas les attentes après plusieurs mois de présence sur le territoire. Bien au contraire, d'autres parties du territoire sont tombées sous la domination des gangs. Haïti réclame une mission internationale onusienne pour l'aider à mettre les gangs hors d'état de nuire, afin de pacifier le pays en vue de l'organisation du référendum constitutionnel et des élections générales. Sans l'intervention d'une force armée imposante et efficace, le problème ne sera pas résolu et le pays poursuivra sa descente aux enfers. En conséquence, l'assistance internationale est incontournable (Lumarque, 2023).

La force onusienne, pour ne pas répéter les erreurs du passé, doit composer avec les autorités locales. Elle doit contribuer dès les premiers jours de son déploiement dans le pays à renforcer les capacités opérationnelles des Forces Armées d'Haïti pour qu'elles soient en mesure d'assurer la relève à leur départ. Cette fois-ci, l'intervention de l'ONU doit contribuer au renforcement des infrastructures stratégiques de l'État. L'aide attendue ne doit pas maintenir le pays dans un état d'assistanat, mais au contraire doit l'aider à construire ses capacités de résilience. Selon le cinéaste et documentariste haïtien Raoul Peck, Haïti a bénéficié par le passé d'une aide empoisonnée, qu'il a qualifiée d'« Assistance mortelle » (Corbet, 2021). Il faut mettre un terme à cette spirale destructrice.

Dans le contexte actuel, deux solutions sont envisageables pour résoudre de manière durable la crise sécuritaire en Haïti. La première consiste à renforcer les forces nationales de sécurité, la police et l'armée. Cela implique une augmentation des effectifs par un recrutement massif, mais contrôlé, pour éviter toute infiltration d'individus appartenant aux groupes armés. La sécurité sera au cœur de cette politique publique qui comprendra également un renforcement des infrastructures militaires et le déploiement de l'armée sur l'ensemble du territoire. La mise en place de postes avancés, notamment pour la surveillance des frontières. L'acquisition d'équipements à la fois létaux et non létaux pour lutter contre la criminalité organisée et assurer la sécurité du territoire. Avec une armée formée, équipée et professionnelle, l'État pourra reprendre le contrôle du territoire et rétablir la paix dans le pays. La deuxième option implique l'envoi d'une force multinationale sous l'égide des Nations Unies. Cette force permettra certes de résoudre le problème sécuritaire à

court terme, mais pour obtenir des résultats à long terme, elle doit impérativement soutenir les forces locales et aider à leur modernisation.

Quand cette crise sera jugulée, on comprendra mieux la raison pour laquelle il est crucial de travailler à la reconstruction et à la consolidation des institutions publiques, à mettre en place une gouvernance efficace, transparente et responsable ; et enfin à restaurer le système de sécurité et de défense du territoire. Ce sont là, des conditions préalables pour relancer l'économie nationale, rétablir l'autorité de l'État, garantir la stabilité politique et promouvoir le développement durable d'Haïti.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à l'enquête.

Je remercie également ma tendre famille, l'amour de ma vie Angelica Magaly Lara Castillo, mes enfants Erika Maria Augustin et Sabrina Angelica Augustin pour leur soutien, ainsi que les amis qui m'ont encouragé à mener cette étude.

Mes collègues professeurs et mes étudiants de l'Université Notre-Dame d'Haïti, de l'Université d'État d'Haïti [Institut National d'Administration, de Gestion et des Hautes Études Internationales (INAGHEI) et Académie Diplomatique Jean Price-Mars (ADJPM) et du Centre d'Études Diplomatiques et Internationales (CEDI)] méritent toute ma reconnaissance.

Enfin, j'exprime toute ma gratitude à l'endroit de l'ingénieur informaticien Pierre-Richard Chéry, qui m'a aidé dans le traitement des données de l'enquête.

Bibliographie

- AlterPresse. (2009). *Haiti-Sécurité : Une commission officielle recommande la mise sur pied d'une nouvelle force à caractère militaire*. Consulté le 17 Mars 2024, sur <https://www.alterpresse.org:https://www.alterpresse.org/spip.php?article8608>
- AlterPresse. (2024). *Reprise annoncée des vols commerciaux à l'aéroport international de Port-au-Prince, après un mois de suspension*. Consulté le 18 Janvier 2025, sur <https://www.alterpresse.org:https://www.alterpresse.org/spip.php?article31217>
- Amnesty International. (2004). *Haïti. Tous les groupes armés doivent être désarmés*.
- André, G. A. (1982). *Une crise haïtienne 1870-1869 : Sylvain Salnave*. Port-au-Prince: Henri Deschamps.
- Arthus, W. (2021, p. 287). *Haïti et le monde. Deux siècles de relations internationales*. (É. W. Arthus, Éd.)
- Augustin, R. (2014). *Les actes du séminaire sur le dialogue national et la résolution pacifique des conflits*. Port-au-Prince: C3 Editions.
- Augustin, R. (2016). *Les élections de 2015. Au-delà des mots et...des maux*. Port-au-Prince: C3 Éditions.
- Avril, P. (2023). *L'armée d'Haïti: Gloire, errements, disgrâce et perspectives d'avenir*. Port-au-Prince: L'Imprimeur S.A., p. 178.
- Baggio, A. M., & Augustin, R. (2011). *Lettres à la France. Idées pour la libération du Peuple Noir d'Haïti (1794-1798), Introduction et appareil critique d'Antonio M. Baggio et Ricardo Augustin*. Paris: Nouvelle Cité.
- Baron, A. (2022). *La «rançon» de l'indépendance, payée par Haïti à la France, remise en lumière*. Consulté le 20 Janvier 2023, sur <https://www.ledevoir.com:https://www.ledevoir.com/economie/714555/analyse-la-rancon-de-l-independance-payee-par-haiti-a-la-france-remise-en-lumiere>
- Barthélemy, G. (2003). Aux origines d'Haïti : « Africains » et paysans. In Marcel Dorigny, *Haïti Première République Noire. Outre-mers, revue d'histoire*, p. p. 108.
- BBC News Afrique. (2024). *Comment les populations sont prises au piège dans la guerre des gangs en Haïti*. Consulté le 18 Janvier 2025, sur <https://www.bbc.com:https://www.bbc.com/afrique/articles/cj0rvl4d8l6o#:~:text=On%20estime%20aujourd'hui%20que,au%20bord%20de%20l'effondrement>.
- Béatrice, P.-M. (2011, 03 09). *L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique d'Haïti, consulté le 28/9/2022*. doi:<https://doi.org/10.4000/plc.576>
- Berelson, Lazarsfeld, P. F., & McPhee. (1954). *Voting. A Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign, Chicago*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Blancpain, F. (2001). *Un siècle de relations financières entre Haïti et la France (1825-1922)*. Paris: L'Harmattan.

- Bonneau, L. (2017, p. 37). *Haïti 1986-2016. Trente ans de mauvaise gouvernance*. Port-au-Prince: Communication Plus.
- CIEVE. (2016). *Rapport de la Commission Indépendante d'Évaluation et de Vérification Électorale de 2015*.
- Constant, J.-R. (2004). *Les États-Unis et la Caraïbe. Coopération ou protectorat déguisé ?* Port-au-Prince: Communication Plus. p. 73.
- Corbet, A. (2021, Janvier 01). *Assistance mortelle de Raoul Peck*. doi:<https://doi.org/10.4000/com.10479>
- Creswell, J. W. (2009). *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. Los Angeles: SAGE Publications.
- CSCCA, R. (Août 2020). , *Audit Spécifique de gestion du fonds Pertocaribe. Gestion des projets financés par le fonds PetroCaribe*.
- Dantès, F. (1888). *Nouvelle géographie de l'île d'Haïti : contenant des notions historiques et topographiques sur les autres Antilles*. Paris: Henri Noiroot.
- Diederich, B. a. (1990). *Papa Doc, Baby Doc: Haiti and the Duvaliers ; Papa Doc: Haiti and Its Dictators*. New Jersey: Markus Weiner Publishers.
- Docteur Dorsainvil, J. (1958). *Histoire d'Haïti, Éditions Henri Deschamps*. Port-au-Prince: Henri Deschamps.
- Doré, G. (2024). *Le Témoin Haïti*. Consulté le 8 Janvier 2025, sur <https://www.youtube.com/watch?v=6y1vsvBXCOo>
- Dorvilier, F. (2012). *La crise haïtienne du développement : essai d'anthropologie dynamique*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Dubois, L. (2004). *The Story of the Haitian Revolution*. Cambridge: Havard University Press.
- Durkheim, É. (1998). *De la division du travail social [1893]* (éd. Coll. Quadrige, 5e édition.). Paris, PUF, Coll. Quadrige, 5e édition.: PUF. doi:<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.due.del1>
- Edouard, R., & Dandoy, A. e. (2017). *Le vigilantisme en Haïti*. (hal-03091703, Éditeur) Consulté le 2 Décembre 2023, sur <https://hal.science/hal-03091703v1>.
- Émile, E. (2021, Janvier 25). *Impacts de l'insécurité sur l'économie en 20 points*. Récupéré sur [Video] Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=zP0nCQh4LRQ>
- Étienne , S. P. (2024). *La Drôle de guerre électorale*. Paris: L'Harmattan.
- Etienne, Pierre Sauveur. (2024). *Haïti: La drôle de guerre électorale*. Paris: L'Harmattan.
- Étienne, S. P. (2007). *Chapitre 4. Les élites politiques et la phase de désintégration de l'État haïtien (1859-1915)*. In *L'énigme haïtienne (1-)*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. doi:<https://doi.org/10.4000/books.pum.15183>.
- Etienne, S. P. (2007, août 12). *L'énigme haïtienne*. doi:<https://doi.org/10.4000/books.pum.15165>.

- Étienne, S. P. (2007). *L'énigme haïtienne, Chapitre 1. Configuration sociale et économique, État et rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. doi:<https://doi.org/10.4000/books.pum.15178>
- Ferguson, J. (1987). *François Duvalier (1957-1971)* . New York: Basil Blackwell.
- Fondation Je Klere (FJKL). (2025). Consulté le 4 Février 2025, sur <https://www.fjkl.org/rapports/massacre-de-kenscoff-la-fondasyon-je-klere-fjkl-denonce-la-desinvolture-et-le-cynisme-du-conseil-presidentiel-de-transition-cpt>
- Freire, P. (1974). *La pédagogie des opprimés suivi de Conscientisation et Révolution*. Paris: François Maspero.
- Gaillard, G.-K. (2021). *Il y a 196 ans, la «dette de l'indépendance». La rançon de la liberté du genre humain et de l'indépendance nationale*. Consulté le 3 Mai 2024, sur <https://lenouvelliste.com/article/230931/il-y-a-196-ans-la-dette-de-lindependance-la-rancon-de-la-liberte-du-genre-humain-et-de-lindependance-nationale>
- Gaillard, R. (1973). *Les Cents jours de Rosalvo Bobo ou une mise à mort politique 1914-1915*. Port-au-Prince: Presses Nationales.
- Gambetta, D. (1996). *The sicilian Mafia: the business of private protection*. Cambridge: Harvard University Press;
- Geggus, D. P. (2002). *Haitian Revolutionary Studies; Avengers of the New World*. Indiana: Indiana University Press.
- Gouvernement d'Haïti. (2024). *Évaluation rapide de l'impact de la crise (ERIC)*.
- Gros, J.-G. (2007). *Le Prix du sang: La résistance du peuple haïtien à la tyrannie. Tome 1*. Port-au-Prince: Éditions des Antilles.
- Hector, M. & Laënnec, H. (2009). *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)*. Port-au-Prince: Éditions Presses Nationales d'Haïti.
- Hector, M., & Moïse, C. (1990). *Colonisation et esclavage en Haïti. Le régime colonial français à Saint-Domingue (1625-1789)*. Port-au-Prince: Éditions Henri Deschamps.
- IciHaiti. (2024). *IciHaiti.com*. Consulté le 27 Juin 2024, sur <https://www.ichaiti.com/article-42442-ichaiti-alertenouveaux-cas-de-tuberculose-dans-les-sites-de-personnes-deplacees.html>
- Ilker Etikan, S. A. (2016). Comparison of Convenience Sampling and Purposive Sampling. *American Journal of Theoretical and Applied Statistics*. Vol. 5, No. 1, pp. 1-4. doi:10.11648/j.ajtas.20160501.11
- James, C. L. (1949). *Les Jacobins Noirs. Toussaint Louverture et la révolution de Saint-Domingue* (éd. Éditions 10). (T. d. Naville, Trad.) Paris: Gallimard.
- James, C. L. (1949). *Les Jacobins Noirs. Toussaint Louverture et la révolution de Saint-Domingue, Traduit de l'anglais par Pierre Naville* (éd. Éditions 10). Paris: Gallimard.

- Jean, F. A. (2019). *Haïti, une économie de violence: instabilité politique et violence économique, sortir des cercles vicieux*. Delmas: Les Éditions Pédagogie nouvelle, S.A.
- Joint, L. A. (2009). *L'école dans la construction de l'État in Genèse de l'État haïtien (1804-1859)*. Port-au-Prince: Éditions Presses Nationales d'Haïti.
- Kenney, M. (2007). *From Pablo to Osama. Trafficking and Terrorist Networks, Government Bureaucracies and Competitive Adaptation*. Pennsylvania: The Pennsylvania State University Press.
- Kenney, M. (2007). *From Pablo to Osama. Trafficking and Terrorist Networks, Government Bureaucracies and Competitive Adaptation*. Pennsylvania: The Pennsylvania State University Press.
- Le Nouvelliste. (2015). *Martelly remobilise officiellement l'armée d'Haïti*. Consulté le 27 Novembre 2023, sur <https://lenouvelliste.com>: <https://lenouvelliste.com/article/153017/martelly-remobilise-officiellement-larmee-dhaiti>
- Le Nouvelliste. (2024). *La pénurie de médicaments s'aggrave*. Consulté le 25 Novembre 2024, sur <https://lenouvelliste.com>: <https://lenouvelliste.com/article/251582/la-penurie-de-medicaments-saggrave>
- Le Nouvelliste. (2024). *Lettre ouverte du staff des Centres GHESKIO adressée au Premier ministre Ariel Henry*. Consulté le 9 Juillet 2024, sur <https://lenouvelliste.com>: <https://lenouvelliste.com/article/246254/lettre-ouverte-du-staff-des-centres-gheskio-adressee-au-premier-ministre-ariel-henry>
- Libération. (2025). *Criminalité : Port-au-Prince, ville la plus violente au monde en 2024*. Consulté le 22 Février 2025, sur <https://www.liberation.fr/>: https://www.liberation.fr/international/amerique/criminalite-port-au-prince-ville-la-plus-violente-au-monde-en-2024-20250220_UWVA7CPZGFEMLBTG4SHBHRP5U/
- Louis, J. G.-M. (2023). *La politique étrangère de Jean-Bertrand Aristide (1791-1996/2001-2004)*. Port-au-Prince; Port-au-Prince: Communication PlusL'Imprimeur S.A.
- Louis, P. A. (2021). *MetroNews, Télé Métropole*. Consulté le 22 Janvier 2023, sur <https://www.youtube.com>: <https://www.youtube.com/watch?v=zeA2SfBkj30>
- Lumarque, J. (2023). *Conférence internationale sur l'insécurité en Haïti*. Consulté le 29 Juillet 2023, sur <https://www.youtube.com>: <https://www.youtube.com/watch?v=2tkgrsgD1i0>
- Madiou, T. (1991). *Histoire d'Haïti (1843-1846) (Vol. Tome VIII)*. Port-au-Prince: Henri Deschamps.
- Malval, R. (1996). *L'année de toutes les duperies, Port-au-Prince*. Port-au-Prince: Éditions Regain.
- Manigat, P. J. (2016). *Mémoire d'un conseiller électoral*. Port-au-Prince: C3 Éditions.
- Manigat, P. J. (2016). *Op. cit.*
- Manigat, Pierre Jr. (2016). *Mémoire d'un conseiller électoral*. Port-au-Prince: C3 Éditions.

- Médecins Sans Frontières. (2023). *Communiqué de presse*. Consulté le 22 Juillet 2023, sur www.msf.fr: <https://www.msf.fr/communiqués-presse/haiti-msf-condamne-fermement-la-violente-intrusion-armee-a-tabarre-et-suspend-ses-activites-a-l-hopital>
- Médecins Sans Frontières. (2024). *Médecins Sans Frontières*. Consulté le 3 Mai 2024, sur <https://www.msf.fr>: <https://www.msf.fr/communiqués-presse/haiti-les-activites-medicales-menacees-par-le-blocage-des-ports-et-les-penuries>
- Metellus, J. (1989). *Les Cacos*. Paris: Gallimard.
- Miles, M. e. (2003). *Analyse des données qualitatives* (éd. 2e édition.). Bruxelles: De Boeck Université.
- Moïse, C. (1988). *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*. Montréal: CIDIHCA.
- Nations Unies, O. I. (2023). *En visite en Haïti, le chef de l'ONU réclame le déploiement d'une force internationale*. Consulté le 21 Août 2023, sur <https://news.un.org/fr>: <https://news.un.org/fr/story/2023/07/1136597>
- Naylor, R. (2004). *Wages of Crime: Black Markets, Illegal Finance, and the Underworld Economy*. London: Cornell University Press.
- Naylor, R. (2004). *Wages of Crime: Black Markets, Illegal Finance, and the Underworld Economy*. London: Cornell University Press.
- Nérestant, M. (1994). *Religions et politique en Haïti*. Paris: Éditions Karthala.
- Nérestant, M. (1994, pp. 186-187). *Religions et politique en Haïti*. Paris: Éditions Karthala.
- OIM. (Décembre 2024). *Rapport sur la situation de déplacement interne en Haïti — Round 9 (Décembre 2024)*.
- OIM. (Octobre 2024). *Suivi des urgences N°51.2 à Port-au-Prince, Delmas et Tabarre. OIM, Haïti*.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- PAM. (2024). Consulté le 20 Octobre 2024, sur <https://fr.wfp.org>: <https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/la-faim-en-haiti-atteint-un-niveau-historique-un-haitien-sur-deux-souffre#:~:text=Alors%20qu'Ha%C3%Afti%20continue%20de,parmi%20toutes%20les%20crises%20mondiales>.
- Patton, Q. M. (2001). *Qualitative Research and Evaluation Methods*. London.
- Paul, E. (2025, Février 5). *MetroNews, Télé Métropole*. Consulté le Février 15, 2025, sur <https://www.youtube.com>: <https://www.youtube.com/watch?v=LL8lasrh4vw>
- Paul-Austin, L. C. (2017). *Fraudes massives et nombreuses*. Port-au-Prince: C3 Éditions .
- Pezzulo, R. (2006). *Plunging into Haiti: Clinton, Aristide, and the defeat of diplomacy*. Mississippi: University Press of Mississippi.
- Pluchon, P. (1989). *Toussaint Louverture : un révolutionnaire d'Ancien Régime*. Paris: Fayard.

- Programme Alimentaire Mondial. (2023). *Haïti au bord du précipice : le niveau de la faim augmente*. Consulté le 23 Octobre 2024, sur <https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/haïti-au-bord-du-precipice-le-niveau-de-la-faim-augmente-selon-un-rapport>
- Rébu, H. (2008). *L'armée dans l'œil du cyclone* (Vol. Tome I). Port-au-Prince: L'Imprimeur II.
- Rébu, H. (2008). *Op. cit*, p. 115.
- Rébu, H. (2024). *MetroNews*. Consulté le 24 Décembre 2024, sur <https://www.youtube.com:https://www.youtube.com/watch?v=AXj5jqh7BY4>
- RNDDH. (2011). *Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains mai 2006 - mai 2011*. Port-au-Prince.
- Silié, R. (2011). *La faiblesse historique de l'État haïtien et son impact sur la régulation de l'émigration vers la République Dominicaine*, in André, Corten, *L'État faible, Haïti et la République Dominicaine*. Québec: Mémoire d'Encrier.
- Statera, G. (1995). *Logica dell'indagine scientifico-sociale*. Milano: FrancoAngeli.
- Sur, S. (2005). Sur les États défailants. *Revue Commentaire*, No 112.
- Toussaint, H. (2011). *Le métier de l'étudiant, guide méthodologique du travail intellectuel*. Port-au-Prince: Presses Nationales d'Haiti.
- Toussaint, H. (2015). *Le courage d'Habiter Haïti. La vocation de l'universitaire citoyen*. Port-au-Prince: Henri Deschamps.
- Weber, M. (1919). *Le savant et le politique*. doi:<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.wem.sav>